



# Les charismes et leur discernement dans le peuple de Dieu

---

La responsabilité propre  
du ministère apostolique

COMMISSION DOCTRINALE

JANVIER 2024



CONFÉRENCE  
des évêques  
de FRANCE

COMMISSION DOCTRINALE

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE  
58, avenue de Breteuil - 75007 Paris  
[eglise.catholique.fr](http://eglise.catholique.fr)



# INTRODUCTION

---

« Extraordinaires ou simples et humbles, les charismes sont des grâces de l'Esprit Saint qui ont, directement ou indirectement, une utilité ecclésiale, ordonnés qu'ils sont à l'édification de l'Église, au bien des hommes et aux besoins du monde »<sup>[1]</sup>. Ainsi le Catéchisme de l'Église catholique offre-t-il une approche ample de cette réalité spirituelle généreuse au service de l'annonce de l'Évangile, de la sainteté de l'Église et du bien commun.

Dans les paroisses, mouvements et services des diocèses, au sein des congrégations religieuses, instituts et communautés nouvelles, ces charismes s'ils doivent être accueillis et accompagnés, requièrent également d'être vérifiés à la lumière d'un discernement ecclésial et avec l'engagement fondamental des pasteurs de l'Église : « C'est à eux qu'il convient spécialement, non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver pour retenir ce qui est bon »<sup>[2]</sup>. Si l'Église, Corps du Christ et Temple de l'Esprit, à la fois hiérarchique et charismatique, en appelle à des relations réciproques, ajustées et fécondes entre « dons » et « institutions », nous sommes aussi témoins de tensions ecclésiales « entre les aspects des institutions, plus ou moins rigides et les poussées charismatiques, plus ou moins authentiques »<sup>[3]</sup>.

Après la floraison postconciliaire des communautés nouvelles et nouveaux mouvements, le temps est venu, depuis les années 2000, du mûrissement, des épreuves et des turbulences, avec le nécessaire passage au crible du bon grain et de l'ivraie. La révélation de nombreux abus, souvent liés aux fondateurs eux-mêmes et à leurs premiers disciples, a fait mieux percevoir comment ce surgissement de charismes inédits, parfois hâtivement attribués à l'Esprit Saint, ne saurait se déployer sainement en dehors d'une étroite et lucide régulation ecclésiale, en particulier à travers le ministère apostolique. Si le mot « charisme » a pu être employé de façon incantatoire et s'imposer au nom d'une nouveauté inspirée par Dieu lui-même pour rénover voire sauver son Église, un défaut de réflexion théologique et pastorale à son sujet a occulté de facto sa nécessaire articulation avec le rôle des successeurs des apôtres et leurs collaborateurs dans le processus de discernement. Les principes des rapports mutuels entre les évêques et les religieux<sup>[4]</sup> ont été rappelés par le Siège Apostolique<sup>[5]</sup>. Cela dit, leur mise en œuvre concrète à propos du puissant phénomène des communautés nouvelles et nouveaux mouvements a pris de court nombre d'évêques.

Aujourd'hui, dans les activités pastorales, nous redécouvrons les charismes au service de la mission évangélisatrice de l'Église. Ils vivifient nos communautés et enrichissent nos vies chrétiennes. Mais, de façon assez récente et récurrente, certains évêques se voient opposer aux interpellations pastorales et aux signalements d'abus la question du charisme : par exemple, on

---

[1] Catéchisme de l'Église catholique n° 799.

[2] CONCILE VATICAN II, *Lumen Gentium* n° 12.

[3] ALBERT VANHOYE, « Charismes », dans *Dictionnaire de théologie fondamentale*, sous la direction de René Latourelle et Rino Fisichella, Montréal, Bellarmin / Paris, Éd. du Cerf, 1992, p. 150.

[4] La Commission théologique de la CORREF, en date de juin 2023, a également travaillé deux notes au sujet des charismes et de la fondation / fondateur.

[5] Cf. CONGRÉGATION POUR LES RELIGIEUX ET LES INSTITUTS SÉCULIERS / CONGRÉGATION POUR LES ÉVÊQUES, *Mutuae relationes, Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église*, 14 mai 1978 [en abrégé : MutRel].

légitime des pratiques autoritaires ou des attitudes d'emprise psychologique et/ou spirituelle au nom même dudit « charisme » personnel ou communautaire. L'affirmation de celui-ci devient une sorte d'injonction qui ne souffrirait aucune interrogation ou remise en cause possible. Le risque d'instrumentalisation est alors réel.

Des questions arrivent en cascade : qu'est-ce qu'un charisme ? Quelle articulation entre dons charismatiques et hiérarchiques ? Dans l'Église, quels sont les acteurs du discernement et selon quel processus ? Comment les évêques ont-ils à s'engager dans la relation charisme / institution et selon quels critères de discernement objectifs et précis ? D'autres interrogations liées aux « charismes individuels » tels qu'ils sont compris, par exemple, en certains groupes de prière sont parfois exercés indépendamment du discernement hiérarchique. Cet « exercice des charismes » se diffuse avec diverses pratiques : « charisme de connaissance » ou prophétie, « charisme du chant en langues », voire « charisme de guérison ». Il est incontournable d'aborder aussi, dans ce document, ces pratiques à discerner et, éventuellement, à accompagner.

À ce sujet, le *Catéchisme de l'Église catholique* précise :

Les charismes sont à accueillir avec reconnaissance par celui qui les reçoit, mais aussi par tous les membres de l'Église. Ils sont, en effet, une merveilleuse richesse de grâce pour la vitalité apostolique et pour la sainteté de tout le Corps du Christ ; pourvu cependant qu'il s'agisse de dons qui proviennent véritablement de l'Esprit Saint et qu'ils soient exercés de façon pleinement conforme aux impulsions authentiques de ce même Esprit, c'est-à-dire selon la charité, vraie mesure des charismes (cf. 1 Co 13)<sup>[6]</sup>.

L'actualité ecclésiale manifeste donc l'importance d'une réflexion approfondie sur la relation entre les charismes et leur discernement. Si les dons de l'Esprit Saint sont bel et bien directement répandus par le Christ dans son Corps, et si le Corps tout entier est appelé à les recevoir avec discernement, c'est aux évêques en lien avec leurs collaborateurs que revient en premier lieu, par disposition divine, la mission d'authentifier ces charismes, c'est-à-dire de les reconnaître comme tels, en les distinguant soigneusement de réalisations ou projets purement humains, et pour cela de les passer au crible d'un exigeant processus de vérification.

Avec celles et ceux qui sont sortis du silence pour prendre la parole sur ces questions humaines, théologiques et pastorales délicates, les membres de la Commission doctrinale de la Conférence des évêques de France se sont saisis du sujet. Il nous plaît aussi de remercier les experts qui ont contribué à la rédaction de ce document. Celui-ci est à destination en priorité des évêques et de leurs collaborateurs. Le présent travail, après avoir fondé doctrinalement une typologie évolutive des charismes, se propose d'étudier leur discernement dans le Peuple de Dieu avec la responsabilité spécifique du ministère apostolique. Ce processus de vérification avec ses principaux critères s'effectue pour les charismes de fondation et pour les charismes personnels sans lesquels aucun charisme ne peut prétendre porter ce nom. Il s'agit que les dons soient reconnus et exercés conformément au souffle authentique de l'Esprit Saint.

---

[6] *Catéchisme de l'Église catholique* n° 800.

# TYPOLOGIE des charismes

---

## A. La doctrine paulinienne des charismes

### Une donnée typiquement néotestamentaire

Les dons répandus par l'Esprit de Dieu sont déjà attestés dans l'Ancien Testament, en particulier pour les prophètes, et surtout, à la façon d'une promesse eschatologique, pour le Messie (Is 11, 2), comme pour l'ensemble du Peuple (Jl 3, 1 sq), en vue de la conversion des cœurs (Ez 36, 26-27).

Mais le mot « charisme », inconnu du grec classique et sans équivalent dans l'hébreu de l'Ancien Testament, appartient en propre au vocabulaire du Nouveau Testament, plus spécialement au corpus paulinien. La première épître aux Corinthiens et l'épître aux Romains concentrent l'essentiel de ses occurrences. Il est employé seize fois chez Paul (six fois en Rm, sept fois en 1 Co, une fois en 2 Co, une fois en 1 Tm et une fois en 2 Tm) et une seule fois ailleurs, en 1 P 4, 10.

En son sens premier et général, il désigne un « don gracieux », un don précieux, généreux, vraiment gratuit, toujours venu de Dieu, non des hommes<sup>[7]</sup>. Tous les dons de Dieu sont des charismes, au sens plein et fort, à commencer par la grâce du Christ (Rm 5, 15-16), la vie éternelle dans le Christ (Rm 6, 23), les vertus théologales, jusqu'à la première d'entre elles, la charité, que Paul considère comme « la meilleure » des trois (μείζων δὲ τούτων, 1 Co 13, 13), le « chemin plus excellent » (καθ' ὑπερβολὴν ὁδὸν) que les « dons les meilleurs » (τὰ χαρίσματα τὰ μείζονα, 1 Co 12, 31a), celui qui les surpasse tous, car il n'est pas seulement un don du Saint-Esprit, mais aussi une activité de l'Esprit Saint agissant dans nos cœurs<sup>[8]</sup>.

Paul élabore à dessein, dans le contexte de l'Église de Corinthe, une doctrine plus spécifique des charismes. Il désigne par ce mot et par d'autres qui lui sont synonymes – « dons spirituels » (τὰ πνευματικά, 1 Co 12, 1 ; 14, 1), « manifestation de l'Esprit » (φανέρωσις τοῦ πνεύματος, 12, 7), – un type particulier de dons. Non plus les dons divins directement sanctifiants, comme la grâce de la vie nouvelle et éternelle, mais ceux qui visent « l'utilité » (πρὸς τὸ συμφέρον, 1 Co 12, 7) ou « l'édification » (εἰς οἰκοδομὴν, Ep 4, 12), c'est-à-dire – même si l'utilité personnelle pour celui qui le reçoit n'est pas à exclure – ceux qui visent le bien commun de l'Église et de sa mission, à la fois son édification intérieure (*ad intra*) et son expansion évangélisatrice (*ad extra*). Autant « les dons les meilleurs », « les grâces fondamentales »<sup>[9]</sup> qui sauvent, régénèrent et sanctifient, sont donnés à tous, pour leur salut, autant les autres dons, au sens plus technique que prend le mot « charisme » sous la plume de Paul, sont répartis de façon variée et personnelle mais presque toujours en vue du bien commun. Il s'agit de « charismes différents » (χαρίσματα διάφορα, Rm 12, 6), chaque fidèle

---

[7] Cf. ALBERT VANHOYE, « Charismes », dans *Dictionnaire de théologie fondamentale*, sous la direction de René Latourelle et Rino Fisichella, Montréal, Bellarmin / Paris ; Éd. du Cerf, 1992, p. 145-150 (145).

[8] Cf. STANISLAS LYONNET, « Agapè et charismes selon 1 Co 12, 31 », dans LORENZO DE LORENZI (éd.), *Paul de Tarse apôtre de notre temps*, Rome, Abbaye Saint-Paul-hors-les-murs, 1979, p. 509-527 (526) : « L'ἀγάπη n'est pas seulement un "don du Saint-Esprit" ; elle est une "activité du Saint-Esprit lui-même" au cœur même de l'homme.

[9] CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Lettre *Iuvenescit Ecclesia* aux évêques de l'Église catholique sur la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église*, 15 mai 2016 [en abrégé : *IuvEc*], n° 2.

recevant de Dieu son « charisme propre » (ἴδιον χάρισμα, 1 Co 7, 7), sa part de « service » et d'« opération » (1 Co 12, 5-6) selon la vocation particulière qui est la sienne pour la construction et la mission du Corps du Christ. Mal utilisés, détournés de la fin pour laquelle ils ont été partagés entre les fidèles, ils pourraient déchirer l'unité du Corps et ne sont donc plus des « charismes ». Reçus et déployés de façon ordonnée, ils contribuent au contraire à l'enrichir.

## Tous les dons de Dieu à son Église sont charismatiques et trinitaires

De fait, face à l'importance excessive et désordonnée que les chrétiens de Corinthe attachaient aux manifestations les plus spectaculaires de la grâce, Paul entend ramener toutes ces grâces particulières à l'unité d'origine qui est en Dieu, à l'unité de finalité qui est la construction de l'unique Corps du Christ et à l'unité du don fondamental, la vie nouvelle dans la charité. Un écho de cette doctrine paulinienne des charismes apparaît dans la première épître de Pierre :

Chacun selon le don gracieux qu'il a reçu (ἕκαστος καθὼς ἔλαβεν χάρισμα), mettez-vous au service les uns des autres (εἰς ἑαυτοὺς αὐτὸ διακονοῦντες), comme de bons intendants (οἰκονόμοι) de la grâce multiforme de Dieu<sup>[10]</sup>.

Le charisme est bien reçu de Dieu par chacun, mais distribué de façon personnelle et différente, en vue du service à accomplir pour le bien commun du Corps tout entier. Dieu donne à chacun en « pensant » à tous ! La grâce une et commune de la vie nouvelle s'accompagne ainsi d'une variété multiforme de charismes particuliers grâce auxquels elle fructifie dans la maison de Dieu. Chaque chrétien, par le charisme spécifique qu'il a reçu, devient intendant pour les autres de la grâce commune et contribue ainsi à « l'édification du Corps du Christ » (εἰς οἰκοδομὴν τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ, Ep 4, 12).

Retenons de cette origine paulinienne de la doctrine des charismes deux données importantes.

1° Paul intègre dans cet organisme multiforme des charismes à la fois les ministères stables et hiérarchiques, comme celui des apôtres et des prophètes, qui en constituent même les premiers et plus importants (1 Co 12, 28 ; 1 Tm 4, 14), et des dons plus singuliers et personnels, plus largement répandus comme les états de vie du mariage ou du célibat (1 Co 7, 7), moins ou pas du tout institutionnels comme paroles de sagesse ou de science (1 Co 12, 8), miracles, guérisons, services, discernement des esprits, assistance, gouvernement et parler en langues (1 Co 12, 9-10 et 28-30). La deuxième liste de 1 Co 12 rapproche explicitement tous ces types de charismes :

Il y a ceux que Dieu a établis dans l'Église, premièrement comme apôtres, deuxièmement comme prophètes, troisièmement comme docteurs. Puis ce sont les miracles, puis les dons de guérison, de secours, de gouvernement, les diverses sortes de langues<sup>[11]</sup>.

Tant les dons hiérarchiques reçus de façon stable, comme l'apostolat et la prophétie, et plus tard épiscopat, presbytérat et diaconat, que les dons non-institutionnels, comme ceux des miracles, des guérisons ou des langues, relèvent bien des charismes particuliers, donnés par Dieu à chacun pour l'édification de l'unique Corps du Christ. À proprement parler, le ministère hiérarchique n'est pas moins charismatique que les autres charismes, même s'il l'est de façon différente, plus stable et permanente, en l'occurrence parce que reçu par l'imposition des mains. Dans les épîtres pastorales, le mot « charisme » ne s'applique d'ailleurs plus qu'au don reçu par les ministres ordonnés (1 Tm 4, 14 ; 2 Tm 1, 6), sans qu'il soit question des charismes plus singuliers et spectaculaires dont traitait Paul en 1 Co.

[10] 1 P 4, 10.

[11] 1 Co 12, 28. Cf. *IuvEc*, n° 7 : « Paul rassemble en une seule liste ceux qui sont porteurs de charismes d'autorité et d'enseignement, lesquels servent pour la vie ordinaire de la communauté, et de charismes plus sensationnels. »

2° Les charismes ne sont pas donnés en propre et de façon exclusive par l'Esprit Saint, mais conjointement par le Père, le Fils et l'Esprit. Il ne saurait y avoir distinction entre les dons venus du Christ (les charismes hiérarchiques) et les dons venus par l'Esprit (les charismes charismatiques), puisque tous les charismes procèdent conjointement des trois personnes divines, selon l'attribution propre à chacune d'elles :

Il y a, certes, répartition des dons gratuits (διαρέσεις χαρισμάτων), mais c'est le même Esprit ; répartition des services (διαρέσεις διακονιών), mais c'est le même Seigneur ; répartition des opérations (διαρέσεις ἐνεργημάτων), mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous. à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue de l'utilité [commune] <sup>[12]</sup>.

Il ne s'agit pas pour Paul, ici, d'attribuer les « charismes » au seul Esprit, les « services » au seul Seigneur Jésus, les « opérations » au seul Dieu et Père, – comme s'il s'agissait de trois types de dons différents provenant de trois sources séparées, mais d'affirmer que le don distribué à chacun en vue du bien commun provient de l'Esprit en tant que « charisme », de Jésus en tant que « service », et du Père en tant qu'« opération ». Le mot « charisme » est ici employé par Paul comme synonyme de « service » et d'« opération », pour en désigner les différents aspects <sup>[13]</sup>. À chaque personne divine est attribuée une des qualités constitutives de tout charisme authentique : à l'Esprit le fait qu'il s'agit d'un don gratuitement distribué, au Fils le fait que ce don particulier est toujours en vue du service, au Père le fait que la puissance opérative communiquée dans le don découle de la toute-puissance du Père. Tout charisme est un don conjoint des trois personnes divines <sup>[14]</sup>.

## B. Dons hiérarchiques et charismatiques

### Éclipse puis renouveau de la doctrine des charismes

Tant la doctrine que la pratique des charismes connurent une longue éclipse, presque totale, durant les époques médiévale et moderne. Le mot charisme, quasiment absent de la Vulgate, avait disparu de l'usage courant <sup>[15]</sup>. C'est pour rendre raison de la doctrine paulinienne des « charismes » que saint Thomas explicita la distinction entre la grâce d'adoption filiale qui sanctifie, commune à tous les baptisés et par laquelle chacun est directement uni à Dieu, *gratia gratum faciens*, et les « grâces gratuitement données » (*gratiae gratis datae*) accordées de façon particulière à certaines personnes choisies comme instruments pour aider les autres à se laisser unir à Dieu, et donc en vue du bien commun du Corps du Christ <sup>[16]</sup>. Dans la suite du Moyen Âge puis à l'époque moderne, la notion de grâce *gratis data*, correspondant au concept technique du charisme paulinien, ne fut concrètement plus utilisée qu'en théologie spirituelle ou apologétique, pour désigner des grâces exceptionnelles, comme la prophétie, les miracles ou des expériences mystiques singulières.

Le mouvement de retour aux sources bibliques et patristiques et l'efflorescence conjointe, en dogmatique, de la pneumatologie et de l'ecclésiologie, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ont permis au Magistère,

[12] 1 Co, 12, 4-7.

[13] BENJAMIN N. WAMBACQ, « Le mot "charisme" », dans *Nouvelle revue théologique* 97 (1975), p. 345-355 (350) : « Quant au mot charisme, Paul l'emploie ici comme synonyme de ministère (διακονία) et d'opération (ἐνεργημα). Il insiste sur le fait que tous ces charismes reçus du même Esprit sont des dons concédés non pour un avantage personnel, mais en vue de l'utilité commune. »

[14] IuvEc, n° 4 et 11 : « Les dons de Dieu impliquent toujours l'ensemble du champ trinitaire, comme cela a toujours été affirmé par la théologie depuis les débuts, tant en Orient qu'en Occident. [...] Chaque don du Père implique une référence à l'action conjointe et différenciée des missions divines : chaque don vient du Père, par le Fils, dans l'Esprit Saint. »

[15] Dans le Nouveau Testament, la Vulgate traduit χάρισμα par une variété de mots tels que *donum*, *donatio* ou *gratia*. La transcription par *charisma* ne se trouve qu'en 1 Co 12, 31. C'est cet unique passage qui donne à Thomas d'Aquin l'occasion d'utiliser le mot *charisma*, toujours sous la plume de Paul, sans jamais le prendre à son compte.

[16] Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, Ia IIae, q. 111, a. 1 ; ID., *Commentaire sur l'épître aux Romains*, cap. 1, lect. 3 (éd. Marietti, n° 46) ; ID., *Commentaire sur la première épître aux Corinthiens*, cap. 12, lect. 1 (éd. Marietti, n° 709).

déjà avec l'encyclique *Mystici Corporis* de Pie XII (1943), et surtout avec Vatican II, de raviver la doctrine des charismes dans le mouvement même de revalorisation de la dimension charismatique de toute l'Église. L'Église ne se réduit pas à une institution sacrée dans laquelle la hiérarchie suffit à elle seule à dispenser le salut. L'action de la grâce ne se limite pas, à travers les vertus théologiques, les sacrements et les ministres des sacrements, à sanctifier les personnes individuellement réceptrices du salut. La grâce multiforme de Dieu associe également l'ensemble du Corps du Christ, et pas seulement les ministres ordonnés, à l'action de sanctification en faisant de tous les fidèles, à travers les charismes largement répandus parmi eux, les serviteurs de la grâce les uns pour les autres et des instruments actifs de la mission de toute l'Église.

## Sens restreint du mot « charisme » dans la doctrine de Vatican II

Mais cette saine et vigoureuse réaction en faveur des charismes, tout en élargissant le champ d'extension pratique, s'est accompagnée d'un certain resserrement sémantique. Le mot « charisme », en effet, contrairement à ce qui était le cas chez Paul, est entendu dans un sens plus limité. Parmi toutes les grâces *gratis datae*, le « charisme » est réservé aux grâces qui ne sont ni hiérarchiques ni sacramentelles, aux grâces spéciales et personnelles non stabilisées de façon institutionnelle, à la différence des grâces propres du ministère ordonné. C'est ainsi que se trouve posée, au n° 4 de *Lumen gentium*, non pas une opposition théologique mais plutôt une distinction sémantique entre « dons hiérarchiques » et « dons charismatiques ». Chez saint Paul le ministère apostolique, origine de la hiérarchie, comptait bien au nombre des charismes :

L'Esprit habite dans l'Église et dans le cœur des fidèles comme dans un temple (cf. 1 Co 3, 16 ; 6, 19), en eux il prie et atteste leur condition de fils de Dieu par adoption (cf. Ga 4, 6 ; Rm 8, 15-16.26). Cette Église qu'il introduit dans la vérité tout entière (cf. Jn 16, 13), et à laquelle il assure l'unité de la communauté et du ministère, **il la bâtit et la dirige grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques** (*diversis donis hierarchicis et charismaticis*), il l'orne de ses fruits (cf. Ep 4, 11-12 ; 1 Co 12, 4 ; Ga 5, 22). Par la vertu de l'Évangile, il fait la jeunesse de l'Église et la renouvelle sans cesse, l'acheminant à l'union parfaite avec son époux<sup>[17]</sup>.

Cette distinction qu'opère le Concile ne doit pas laisser penser que les dons hiérarchiques ne seraient pas charismatiques. Mais elle met en valeur le fait qu'il peut exister des dons charismatiques en dehors des dons hiérarchiques. Ce choix de vocabulaire se trouve explicité et confirmé au n° 12 de la même constitution, là où les Pères conciliaires enseignent avec insistance l'abondance des dons que l'Esprit répand dans l'ensemble du Corps du Christ, bien au-delà des seuls sacrements, ministères ordonnés et vertus. C'est par une large dispensation de ses dons que l'Esprit Saint fait participer tous les baptisés, y compris les laïcs, à la fonction prophétique du Christ :

Mais le même Esprit Saint ne se borne pas à sanctifier le Peuple de Dieu par les sacrements et les ministères, à le conduire et à lui donner l'ornement des vertus, il distribue aussi parmi les fidèles de tous ordres, « répartissant ses dons à son gré en chacun » (1 Co 12, 11), **les grâces spéciales** (*gratias speciales*) qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses tâches ou fonctions (*opera vel officium*) utiles au renouvellement et au développement de l'Église, suivant ce qu'il est dit : « C'est toujours pour le bien commun (*ad utilitatem*) que le don de l'Esprit se manifeste dans un homme » (1 Co 12, 7). **Ces charismes** (*quae charismata*), des plus éclatants aux plus simples et aux plus largement diffusés, doivent être reçus avec action de grâce et apporter consolation, étant avant tout ajustés aux nécessités de l'Église et destinés à y répondre<sup>[18]</sup>.

Ce qui spécifie les charismes, par rapport à toutes les grâces *gratis datae*, c'est leur qualité de « grâces spéciales », c'est-à-dire des grâces certes données à tous, abondamment, mais de façon particulière et variée, adaptées à chaque personne, à chaque époque, à chaque lieu, selon une infinie

[17] CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique *Lumen gentium* [en abrégé : LG], n° 4.

[18] *Ibid.*, n° 12.

diversité. Alors que les dons hiérarchiques, réservés à quelques fidèles, restent stables à travers les âges, dans leur substance, - puisqu'ils découlent de leur institution par le Christ lui-même, à travers le sacrement de l'ordre, afin de représenter en permanence sa présence salvifique à la tête de l'Église, - les dons charismatiques, eux, sont répandus sur l'ensemble du Peuple de Dieu, se déploient de façon multiforme et s'adaptent sans cesse aux situations et aux personnes particulières. Ils peuvent d'ailleurs être donnés à des personnes ayant déjà reçu l'un des dons hiérarchiques, en vue d'un meilleur exercice de leur fonction (*officium*), mais n'en restent pas moins personnels, particuliers, adaptés aux circonstances. C'est par eux, en effet, que l'Église peut se renouveler et rajeunir selon le processus d'une Pentecôte actualisée en permanence.

De fait, l'« utilité » propre aux charismes, selon que Paul l'avait perçue comme raison d'être des charismes, est mise en étroite relation non plus seulement avec le bien commun général de l'Église, mais plus précisément avec son « renouvellement » et son « développement » (*pro renovatione et ampliore aedificatione Ecclesiae*), c'est-à-dire avec la nécessité d'une permanente adaptation de la dispensation de la grâce aux conditions concrètes, historiques et sociales, dans lesquelles vivent les hommes et les femmes appelés à la recevoir. Par cette doctrine rajeunie des charismes, le Concile entend valoriser cette vérité, un peu occultée durant les siècles précédents, selon laquelle l'Église, par la vertu propre de l'Esprit Saint qui en est l'âme, ne cesse de progresser, de se transformer pour être plus fidèle à l'appel du Seigneur, de s'enrichir dans sa vie et dans l'exercice de sa mission, par l'accueil de dons renouvelés, adaptés et parfois inédits. La variété toujours actualisée des charismes manifeste l'adaptation de l'unique grâce du Christ aux temps, aux lieux, aux personnes, afin que la vie du Christ pénètre toujours plus profondément dans l'humanité en chemin pour la transformer de l'intérieur. La même grâce sanctifiante, transmise à travers les mêmes ministères hiérarchiques, est accompagnée de dons sans cesse nouveaux qui permettent, par une meilleure prise en compte des sujets récepteurs et des contextes dans lesquels ils vivent, de mieux la recevoir, mieux la comprendre, mieux la percevoir en sa profondeur intensive et mieux la déployer en son extension infinie.

### Trois premiers niveaux de signification du mot « charisme » dans son histoire

Nous pouvons conclure cette première approche historico-sémantique du mot « charisme » en en distinguant trois niveaux de signification, emboîtés les uns dans les autres. Le mot « charisme » a donc pu désigner, à travers les âges :

- Premièrement, en un sens général, tout don venu de Dieu, depuis la grâce sanctifiante de la vie nouvelle, *gratum faciens*, jusqu'au plus modeste des dons *gratis datae* comme la glossolalie.
- Deuxièmement, en un sens technique, proprement paulinien, tous les dons *gratis datae*, donnés de façon personnelle à chaque fidèle pour le bien de l'Église et de sa mission, tant le charisme apostolique des Douze transmis de façon stable et permanente aux évêques et ministres ordonnés, que les dons les plus modestes reçus par chaque fidèle ou les dons exceptionnels comme celui des miracles ou des expériences mystiques.
- Troisièmement, en un sens encore plus spécialisé, dans Vatican II, toutes les « grâces spéciales », en tant que distinctes des « dons hiérarchiques », répandues à profusion en chaque fidèle, de façon infiniment variée et évolutive, en vue de l'adaptation permanente de la vie et de la mission de l'Église aux conditions concrètes de temps et de lieux dans lesquelles l'Église déploie sa mission.

Le parcours sémantique que nous venons d'accomplir doit nous mettre en garde contre toute cloison trop étanche dressée entre dons charismatiques et dons hiérarchiques, et plus précisément entre charisme et institution. Distinction n'est pas séparation. Le fonctionnement institutionnel de l'Église ne peut pas se passer des charismes mais, inversement, l'exercice des charismes non seulement ne peut pas se déployer sans relation avec l'institution, mais il peut générer lui-même de nouvelles formes institutionnelles. De plus, ce parcours montre que les dons charismatiques, tout autant que les hiérarchiques, possèdent une même origine trinitaire, sans que les uns soient purement pneumatiques, les autres purement christologiques<sup>[19]</sup>.

## C. Les charismes de communauté

Un quatrième niveau de signification du mot « charisme », le plus récent, encore ignoré des textes du concile Vatican II, est apparu depuis une cinquantaine d'années et s'est rapidement imposé. Alors que jusqu'ici – y compris dans le corpus conciliaire – le mot ne désignait que des dons personnels, reçus par des personnes individuelles en vue de leur agir au service du bien commun de l'Église, il a été étendu, de façon inédite, à des formes collectives ou communautaires de dons divins : « Le concept de charisme passe ainsi d'un sens individuel (1 Co 12, 7-10) à un sens communautaire, et acquiert la possibilité d'une durée indéfinie, liée à l'institution »<sup>[20]</sup>. On entend ici par charisme non plus un principe d'action personnelle confié par Dieu à des personnes individuelles, mais une réalité de type programmatique susceptible de rassembler durablement un ensemble de personnes autour d'une forme originale de sequela Christi. Cela rejoint une réalité connue depuis longtemps, celle du patrimoine spirituel propre à des familles religieuses ou à des groupements évangéliques, mais pour laquelle le mot « charisme », jusqu'ici réservé à des dons personnels, n'était pas usité.

Nous allons suivre l'émergence de ce nouveau sens du mot « charisme » à la lumière du Magistère postconciliaire.

### Une innovation de saint Paul VI : « charisme » appliqué à une réalité collective

Même si ce rapprochement entre le mot « charisme » et le patrimoine spirituel des familles religieuses, a été opéré dès le début des années 1960 par certains théologiens et canonistes, et jusque dans les interventions de Pères conciliaires<sup>[21]</sup>, c'est seulement avec l'exhortation apostolique *Evangelica testificatio* de Paul VI (1971) qu'il commence à être assumé par le Magistère. Dans ce document consacré à la rénovation de la vie religieuse, saint Paul VI use trois fois du mot « charisme », et en trois applications différentes, qu'il importe de soigneusement relever, dans la mesure où nous trouvons là, outre l'extension collective donnée au concept de charisme, la première explicitation de la typologie des charismes propres aux familles religieuses et, par extension, aux mouvements et communautés nouvelles. Sans entrer dans la moindre explication et systématisation théologique, saint Paul VI se contente d'évoquer, en les distinguant au fil de son

[19] *IuvEc*, n° 11 : « Le lien originel entre les dons hiérarchiques, conférés par la grâce du sacrement de l'ordre, et les dons charismatiques, accordés librement par le Saint-Esprit, a sa racine la plus profonde dans la relation entre le Logos divin incarné et le Saint-Esprit, lequel est toujours l'Esprit du Père et du Fils. »

[20] ALBERT VANHOYE, *ibid.*, p. 149.

[21] Cf. YOLANTA RZECZEWSKA, *Les charismes dans l'Église et leur institutionnalisation canonique*, « Tesi Gregoriana. Serie Diritto Canonico, n° 101 », Rome, Editrice Pontificia Università Gregoriana, 2016, p. 211, n° 35 et 36 et p. 213, n° 40.

texte : le « charisme des fondateurs »<sup>[22]</sup> (*charisma fundatorum*), les « charismes de chaque institut »<sup>[23]</sup> (*charismata cujusque instituti*), le « charisme de la vie religieuse »<sup>[24]</sup> (*charisma vitae religiosae*).

Les trois réalités que vise ici Paul VI avaient toutes été soigneusement décrites par les textes conciliaires, en particulier par *Lumen gentium* en son chapitre V sur la vie religieuse, mais sans recours au mot « charisme ». C'est Paul VI qui opère ce rapprochement à partir de l'affirmation conciliaire de l'origine divine des dons déployés dans la vie religieuse.

*Lumen gentium* avait enseigné que les conseils évangéliques sont un « don divin (*donum divinum*) que l'Église a reçu de son Seigneur »<sup>[25]</sup> et que l'état de la vie religieuse est « un don particulier »<sup>[26]</sup> (*dono peculiari*) auquel Dieu appelle certains fidèles. Saint Paul VI nomme ce don divin de la vie religieuse en général, même si ce n'est pas à proprement parler un don personnel mais un don collectif, le « charisme de la vie religieuse ».

*Perfectae caritatis* avait évoqué ces hommes et ces femmes qui « sous l'impulsion de l'Esprit Saint, [...] fondèrent des familles religieuses que l'Église accueille volontiers et approuva de son autorité »<sup>[27]</sup> et fait de « l'inspiration originaire des instituts »<sup>[28]</sup> (*primigeniam institutorum inspirationem*) comme de « l'esprit des fondateurs et de leurs projets spécifiques » (*fundatorum spiritus propriaque proposita*) une source permanente de référence et d'inspiration. Saint Paul VI nomme ce don divin à l'origine de tout institut « charisme des fondateurs », c'est-à-dire charisme reçu et transmis par les fondateurs.

Au même endroit, *Perfectae caritatis* avait parlé du « patrimoine de chaque institut » (*cujusque instituti patrimonium*), issu non seulement de l'apport des fondateurs mais aussi de toutes les « saines traditions » (*sanae traditiones*) l'ayant par la suite enrichi, de manière à en spécifier « le caractère et la fonction propres »<sup>[29]</sup> (*peculiarem indolem ac munus*). Saint Paul VI le nomme ici « le charisme de chaque institut ».

## Des résistances passagères

L'innovation de saint Paul VI appliquant le concept de charisme à une réalité collective n'a d'ailleurs pas été reçue immédiatement, y compris dans le Magistère subséquent. Dans le document *Mutuae relationes* de 1978, les auteurs retiennent de *Evangelica testificatio* l'expression « charisme des fondateurs » (*charisma fundatorum*), mais évitent de parler des « charismes de chaque institut » pour s'en tenir au « caractère propre » (*propria indoles*), expression reçue de *Lumen gentium* n° 44. Nul doute que, dans leur esprit, le concept de « charisme » reste lié à un don personnel, comme d'ailleurs ils l'expriment eux-mêmes :

« Le "charisme des fondateurs" se révèle comme une "expérience de l'Esprit", transmise à leurs disciples, pour être vécue par ceux-ci, gardée, approfondie, développée constamment en harmonie avec le Corps du Christ en croissance perpétuelle. "C'est pourquoi l'Église défend et soutient le caractère propre des divers Instituts religieux" (LG 44) »<sup>[30]</sup>.

[22] SAINT PAUL VI, Exhortation apostolique *Evangelica testificatio*, n° 11.

[23] *Ibid.*, n° 32.

[24] *Ibid.*

[25] LG, n° 43.

[26] *Ibid.*

[27] CONCILE VATICAN II, Décret *Perfectae caritatis* sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse [en abrégé : PC], n° 1.

[28] *Ibid.*, n° 2.

[29] Sans bien sûr user du mot charisme, *Lumen gentium*, n° 44, avait déjà parlé du « caractère propre (*propria indolem*) des divers instituts religieux ».

[30] *MutRel*, n° 11.

Implicitement, le « caractère propre », qui n'est pas encore « charisme propre », se distingue du « charisme des fondateurs » comme une réalité vivante, dynamique, appelée à se développer. Mais seule l'expérience personnelle initiale, celle des fondateurs, singulière et non-réitérable, se voit reconnaître la qualité de charisme.

Saint Jean Paul II commença par garder la même réserve envers l'idée de « charisme collectif ». En effet, il fit supprimer, au début 1983, toutes les mentions du mot « charisme » qui figuraient encore dans l'une des dernières versions du projet de Code de droit canonique, en particulier à propos de la vie consacrée<sup>[31]</sup>. Cependant, dans les années suivantes, il assumait peu à peu l'innovation de saint Paul VI, et en étendit même un peu plus le champ d'application. La résistance de certains canonistes à cette extension sémantique du mot « charisme » ne s'imposa donc pas longtemps, mais explique pourquoi, encore aujourd'hui, le Code de droit canonique ignore l'usage de ce concept dans le droit de la vie consacrée.

## Déploiement magistériel sous saint Jean Paul II

C'est dans l'exhortation post-synodale *Christifideles laici* (1988) que saint Jean Paul II livre la première explication magistérielle de l'idée d'un « charisme partagé », même si l'expression « charisme collectif », elle, n'apparaîtra qu'un peu plus tard<sup>[32]</sup>. Il ne le fait pas à propos de la vie religieuse, mais de toutes les formes d'associations et mouvements que les laïcs, dépositaires eux aussi de toutes sortes de charismes, peuvent fonder et promouvoir :

De nos jours également, nous pouvons voir s'épanouir divers charismes parmi les fidèles laïcs, hommes et femmes. Ils sont donnés à une personne déterminée, mais ils peuvent être partagés (*partiri possunt*) par d'autres, de sorte qu'ils se maintiennent à travers le temps comme un héritage (*hereditas*) vivant et précieux, qui engendre une affinité spirituelle particulière entre de nombreuses personnes<sup>[33]</sup>.

Le charisme initial est bien confié par Dieu à une personne singulière mais, en l'espèce, il contient par avance la possibilité d'attirer d'autres personnes appelées à le « partager ». Sans que Jean Paul II le nomme tel, ici, en reprenant la formule de Paul VI, il s'agit bien là du « charisme du fondateur ». Ce charisme initial, en tant que partagé puis déployé dans l'espace et le temps, se transmet comme un « héritage vivant et précieux » qui ne cesse de se développer, de porter du fruit, d'attirer d'autres personnes autour d'une « affinité spirituelle » durable. C'est lorsqu'il sera devenu un « héritage » reçu et partagé par d'autres dans une certaine durée et selon une certaine expansion que l'on parlera du « charisme propre » de l'association ou communauté en question.

Il n'est pas anodin que ce premier usage formel et insistant du concept de « charisme collectif » ne vise pas d'abord ni directement la vie consacrée, mais des formes d'engagements laïcs, dans le cadre de l'appui marqué de saint Jean Paul II aux « mouvements ecclésiaux » et « communautés nouvelles ». Ces jeunes réalités principalement laïques, suscitées à ses yeux par l'Esprit Saint dans

[31] Cf. JEAN BEYER, *Le droit de la vie consacrée, I. Normes communes*, « Commentaire du Code de droit canonique, II, 3.1 », Paris, Tardy, 1988, p. 54, parle d'une suppression « sans motif valable, [...] que l'on ne peut donc que regretter ». Cf. également YOLANTA RZECZEWSKA, *Les charismes dans l'Église...*, p. 324 et sq.

[32] Cf. SAINT JEAN PAUL II, Audience du 28 septembre 1994: « Les charismes peuvent être individuels ou collectifs (*individuali o collectivi*). Les charismes individuels sont très dispersés dans l'Église, avec une telle variété d'une personne à l'autre qu'il est difficile de les cataloguer et qu'ils exigent chaque fois le discernement de l'Église. Les dons collectifs sont généralement accordés à des hommes et des femmes destinés à fonder des œuvres ecclésiales, et en particulier des instituts religieux, qui reçoivent leur caractérisation des charismes des fondateurs (*carismi dei fondatori*), vivent et travaillent sous leur influence et, dans la mesure de leur fidélité, reçoivent de nouveaux dons et charismes pour chaque membre individuel et pour la Communauté dans son ensemble (*carismi [...] per l'insieme della Comunità*). La Communauté peut ainsi trouver de nouvelles formes d'action selon les besoins des lieux et des temps, sans perdre la ligne de continuité et de développement qui part du fondateur, ou en retrouvant facilement son identité et son dynamisme. On trouve nettement distingués ici le « charisme des fondateurs » et le « charisme de la communauté dans son ensemble ».

[33] SAINT JEAN PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici*, 30 décembre 1988 [en abrégé: ChF], n° 24c.

l'élan de Vatican II pour aider l'Église à redécouvrir « que la dimension charismatique est constitutive de tout son être », doivent intervenir en première ligne dans « le renouveau et la sanctification du Peuple de Dieu »<sup>[34]</sup>. C'est d'ailleurs à leur propos que saint Jean Paul II a souligné l'aspect « coessentiel » des dons hiérarchiques et charismatiques<sup>[35]</sup> à la vie de l'Église.

L'exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (1996), véritable charte de la vie consacrée, donna l'occasion à saint Jean Paul II d'explicitier de façon précise et détaillée l'articulation des différents niveaux d'un charisme collectif. Un passage, à propos du rôle des évêques, agence de façon intéressante les trois niveaux de charismes que Paul VI avait dégagés dans la vie consacrée :

L'évêque est père et pasteur de l'Église particulière tout entière. Il lui revient de reconnaître et de respecter les différents charismes (*singula charismatae*), de les promouvoir et coordonner. Dans sa charité pastorale, il accueillera donc le charisme de la vie consacrée (*vitae consecratae charisma*) comme une grâce qui ne concerne pas seulement un institut, mais qui profite à toute l'Église. Il cherchera ainsi à soutenir et à aider les personnes consacrées, afin que, en communion avec l'Église, elles s'ouvrent à des perspectives spirituelles et pastorales qui répondent aux exigences de notre temps, demeurant fidèles aux desseins de leur fondateur (*fundatoris consilia*). De leur côté, les personnes consacrées ne manqueront pas d'offrir généreusement leur collaboration à l'Église particulière selon leurs forces et dans le respect de leur charisme propre (*proprio servato charismate*), œuvrant en pleine communion avec l'évêque dans les domaines de l'évangélisation, de la catéchèse, de la vie des paroisses<sup>[36]</sup>.

Parmi la multiplicité des « différents charismes », personnels autant que communautaires, l'évêque doit veiller en particulier au « charisme de la vie consacrée », don général fait par Dieu à toute l'Église, pour le bien commun de tous, pas seulement de ceux qui en vivent directement. Vient ensuite ce que saint Jean Paul II appelle ici « les desseins du fondateur » (*consilia fundatoris*) mais qu'il nomme plus loin « charisme du fondateur »<sup>[37]</sup> (*charisma fundatoris*) ou « charisme des fondateurs et fondatrices »<sup>[38]</sup> (*fundatorum ac fundatricum charisma*). Ce dessein programmatique consiste, en une manière particulière, de suivre le Christ et d'annoncer son Évangile que le fondateur a reçu de l'Esprit pour la partager avec d'autres. Une fois reçu par d'autres puis transmis dans le temps, ce « charisme du fondateur » engendre le « charisme propre » qui accompagne l'institut ou l'association dans son évolution.

Analysons ces différents stades évolutifs d'un charisme communautaire.

## D. Charisme de fondation

Le « charisme de fondation » n'est pas à confondre avec le « charisme propre » d'un institut. Le premier est à l'origine du second, mais seul ce dernier est appelé à se déployer dans l'espace et le temps, certes en fidélité à lui, mais, tel un patrimoine bien géré, en se laissant sans cesse enrichir par la manière dont il est reçu par les membres et dont il « s'ouvre » aux conditions spirituelles et pastorales de chaque époque : « Il est avant tout demandé d'être fidèle au charisme de fondation (*fundationis charismati*) et au patrimoine spirituel ensuite constitué dans chaque institut »<sup>[39]</sup>

[34] SAINT JEAN PAUL II, Discours pour la clôture du Congrès mondial des mouvements ecclésiaux et communautés nouvelles, 30 mai 1998, n° 4, dans *La Documentation catholique* n° 2185, p. 624-626 (625).

[35] SAINT JEAN PAUL II, Discours au deuxième Congrès international des mouvements ecclésiaux, 2 mars 1987, n° 3 : « Dans l'Église, tant l'aspect institutionnel que l'aspect charismatique, tant la hiérarchie que les associations et mouvements de fidèles, sont coessentiels et concourent à la vie, au renouveau, à la sanctification, de façons diverses, et de sorte que se produise un échange, une communion réciproques. »

[36] SAINT JEAN PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata*, 25 mars 1996 [en abrégé : VC], n° 49a.

[37] *Ibid.*, n° 81c.

[38] *Ibid.*, n° 79a.

[39] *Ibid.*, n° 36b.

Si le « charisme de fondation » en lui-même ne peut plus changer, puisqu'il a été reçu initialement une fois pour toutes, la manière dont il est ensuite mis en œuvre, assumé par d'autres, transmis en des lieux nouveaux et en des époques nouvelles, provoque la constitution d'un « patrimoine spirituel » propre à cet institut, « héritage vivant et précieux »<sup>[40]</sup> qui constitue dans la durée son « charisme propre ».

Afin de cerner la nature exacte du « charisme de fondation », nous pouvons dégager les expressions synonymes dont saint Jean Paul II use à son propos. Cela peut nous amener à une nouvelle distinction.

Nous trouvons d'abord les expressions qui renvoient à l'identité objective de la nouvelle fondation telle que l'a reçue et perçue en sa spécificité le fondateur : « le dessein initial »<sup>[41]</sup> (*pristino consilio*) ou « les desseins du fondateur »<sup>[42]</sup> (*fundatoris consilia*), « le projet du fondateur »<sup>[43]</sup> (*conditoris propositum*), « la pensée originaire du fondateur »<sup>[44]</sup> (*conditoris primigeniam mentem*), « l'esprit et la pensée du fondateur »<sup>[45]</sup> (*spiritum mentemque fundatoris*), « la volonté du fondateur »<sup>[46]</sup> (*voluntas fundatoris*), « l'inspiration des fondateurs et fondatrices »<sup>[47]</sup> (*fundatorum ac fundatricum afflatum*), « l'inspiration initiale »<sup>[48]</sup> (*pristinus afflatus*). Plusieurs de ces expressions se trouvaient déjà soit dans les textes conciliaires, soit dans le Code de droit canonique de 1983<sup>[49]</sup>. Elles permettent de cerner assez précisément ce qu'il faut entendre par « charisme de fondation », au sens d'un projet de vie ou d'engagement évangélique capable d'être transmis à d'autres.

Par « l'inspiration » qui le pénètre d'en-haut, le fondateur a conçu et explicité un propos spécifique de vie selon l'Évangile qui ne reste pas personnel mais attire concrètement d'autres personnes pour lesquelles il devient principe d'unité communautaire. Il y a « inspiration » (*afflatus*) parce que ce propos est reconnu comme « un don de l'Esprit »<sup>[50]</sup> transmis par l'intermédiaire du fondateur ; et ce que l'Esprit a permis à celui-ci de concevoir n'est pas de l'ordre d'une simple expérience personnelle, mais d'un projet objectivement partageable avec d'autres.

Dans cette dimension objective, « l'esprit » (*spiritus*) semble désigner la forme spécifique de spiritualité dans laquelle s'inscrit le fondateur, soit par spécification à l'intérieur des grandes spiritualités déjà existantes (bénédictine, augustinienne, franciscaine, dominicaine, carmélitaine, jésuite...) selon un contexte nouveau et un accent original<sup>[51]</sup>, soit comme « le mode concret de participation à un aspect particulier du mystère du Christ »<sup>[52]</sup>. Les autres termes utilisés pour renvoyer au contenu objectif de ce que le fondateur a conçu (*concilium*), pensé (*mens*), voulu (*voluntas*), projeté (*propositum*) désignent le résultat concret et singulier de son œuvre tel qu'il pourra être partagé puis transmis à d'autres. Ainsi pour saint François l'idée d'une fraternité évangélique marquée par la pauvreté radicale, pour saint Dominique le projet d'une communauté de prêcheurs

[40] ChF, n° 24c.

[41] *Ibid.*, n° 37a.

[42] *Ibid.*, n° 49a.

[43] *Ibid.*, n° 60f.

[44] *Ibid.*, n° 61a.

[45] *Ibid.*, n° 71d.

[46] *Ibid.*, n° 60c.

[47] *Ibid.*, n° 36b.

[48] *Ibid.*, n° 37b.

[49] Cf. PC, n° 2 : « C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs et leurs projets spécifiques » (*fundatorum spiritus propriaque proposita*) ; Code de droit canonique (1983), can. 578 : « La pensée des fondateurs et leurs projets » (*fundatorum mens atque proposita*).

[50] VC, n° 36b.

[51] Cf. JEAN BEYER, *Le droit de la vie consacrée...*, p. 61.

[52] GIANFRANCO GHIRLANDA, *Il diritto nella Chiesa mistero di comunione. Compendio di diritto ecclesiale*, Cinisello Balsamo (Milan), Edizioni Paoline / Rome, Editrice Pontificia Università Gregoriana, 1990, p. 178. Cf. *MutRel*, n° 51, b qui, parmi les critères d'un charisme authentique, place le « désir profond de l'âme de se conformer au Christ pour témoigner d'un certain aspect de son mystère ».

de l'Évangile pauvres et itinérants, pour saint Ignace la volonté de constituer une compagnie de missionnaires entièrement dévoués à l'évangélisation universelle sous l'autorité directe du Pape.

## E. Charisme de fondateur

À côté de cette dimension objective et transmissible du charisme de fondation, *Vita consecrata* évoque, sans en préciser le concept, un autre aspect, plus proprement subjectif, en invitant les membres d'un institut à « retrouver avec courage l'esprit entreprenant, l'ardeur inventive et la sainteté des fondateurs »<sup>[53]</sup>. Le mot « charisme » n'apparaît pas ici, mais on peut deviner l'idée d'un don personnel et singulier dont Dieu peut munir les fondateurs et les fondatrices pour qu'ils mènent à bien leurs projets de fondation. Cette grâce spéciale habilite et qualifie le fondateur en tant que fondateur. À la différence du charisme de fondation, elle n'est pas transmissible ou partageable, puisque donnée en propre au fondateur ou à la fondatrice pour qu'il ou elle puisse fonder.

La sainteté s'y trouve évidemment en bonne place, comme grâce de très haute convenance pour un fondateur, car en mesure d'assurer à la fondation des bases authentiquement évangéliques. Mais interviennent aussi d'autres qualités qui, sans être essentiellement divines, sont de grande utilité pour que le fondateur ou la fondatrice perçoive et discerne son projet, le mette en œuvre, y attire d'autres personnes de façon stimulante et en organise l'application communautaire. L'exhortation parle ainsi de « l'audace entrepreneuriale » ou « esprit d'entreprise » (*rerum suscipiendarum audacia*) et de « l'ardeur inventive » (*alacritas inventionis*) des fondateurs. Il est permis, – même si le texte de *Vita consecrata* ne le fait pas – de reconnaître ici des « dons gratuits » ou « charismes », propres à la personne du fondateur, qui ont concrètement facilité, sinon permis, l'accueil, la mise en œuvre et le succès d'un nouveau projet de vie évangélique, mais qui n'appartiennent pas en tant que tels au « charisme de fondation ». L'Esprit Saint n'est pas seulement à l'origine programmatique du contenu du « charisme de fondation » transmis à tous les disciples du fondateur ; il en suscite et accompagne aussi la fondation elle-même par le charisme personnel, intransmissible, dont il dote le fondateur en tant que fondateur. Il favorise l'explicitation, la mise en œuvre et la diffusion concrète de ce charisme de fondation à travers les dons personnels qu'il accorde au fondateur ou à la fondatrice à cette fin, tout particulièrement en ce qui concerne les qualités d'audace, d'inventivité, d'ardeur créatrice, d'exemplarité, de rayonnement et d'attrance.

## F. Le charisme de fondation déployé dans le charisme propre

Transmis et reçus par d'autres dans l'espace et le temps, le charisme de fondation se perpétue et s'actualise sans cesse dans le « charisme et patrimoine spirituel propres ». Toute tradition authentique comporte deux qualités conjointes et complémentaires, la fidélité et le dynamisme. Leur alliance équilibrée assure une transmission vivante et féconde mais sans altération, de sorte que ce qui est transmis, sans être altéré en sa substance immuable, s'approfondisse et se déploie en s'adaptant aux conditions changeantes dans lesquelles s'opère cette transmission et dans

---

[53] VC, n° 37a.

lesquelles vivent ses bénéficiaires<sup>[54]</sup>. Pour saisir le « charisme et patrimoine spirituel propres », il ne suffit donc pas de s'immobiliser sur le charisme de fondation, mais il faut sans cesse le « discerner » selon ce double mouvement de conservation et d'actualisation. Conserver fidèlement ce qui est reçu depuis l'origine – le charisme de fondation – mais aussi l'approfondir et le rendre plus pertinent dans sa mise en œuvre à travers les temps et les lieux, en saisissant toujours plus adéquatement le « charisme propre » dans la réalité concrète du processus de sa transmission fidèle et vivante. Le « charisme propre » est par définition évolutif, puisque toujours inscrit dans une histoire, mais selon un processus de développement homogène.

La somme des approfondissements et adaptations réalisés au long des âges sur le charisme des origines reçoit dans plusieurs textes le nom de « traditions », ce mot étant alors utilisé au pluriel pour désigner non le processus actif de transmission mais les apports objectifs venus enrichir l'expression, la compréhension et la mise en œuvre du charisme initial :

Pratiquement, cela signifiera la mise à jour des méthodes et des buts des activités apostoliques, dans la fidélité à l'esprit et à la pensée (*spiritum mentemque*) du fondateur ou de la fondatrice et aux traditions forgées ultérieurement (*traditiones deinceps effectas*), dans le milieu où l'on travaille, en prenant en compte les conditions historiques et culturelles, universelles ou locales, qui ont varié<sup>[55]</sup>.

À mesure que les années et les générations passent, les « traditions forgées ultérieurement », en aval du charisme initial ici désigné par l'expression « l'esprit et la pensée du fondateur », deviennent elles-mêmes objet de transmission et donc d'une attention à la fois fidèle et actualisatrice. La fidélité créatrice consiste sans cesse à accueillir, comme un patrimoine vivant, tant le don originel que ses enrichissements ultérieurs, de manière à ce que le processus d'explicitation et d'actualisation du « charisme propre » se poursuive sans cesse, de nouvelles traditions légitimes venant s'ajouter aux précédentes.

Sans recourir au vocabulaire du charisme, et en l'exprimant d'une manière plus juridique que théologique, plus statique que dynamique, le Code de 1983 avait déjà donné cette description de ce qu'il appelait alors « le patrimoine de l'institut », et que nous appelons maintenant son « charisme propre » :

La pensée des fondateurs et leur projet [...] ainsi que ses saines traditions, toutes choses qui constituent le patrimoine de l'institut, doivent être fidèlement maintenues par tous<sup>[56]</sup>.

Le charisme de fondation ne suffit pas à constituer, par lui-même, le charisme propre ou « patrimoine » de l'institut. Il faut lui adjoindre les « saines traditions » que le processus de transmission, partage, réception et mise en œuvre a fait naître.

---

[54] Cf., par analogie avec la transmission de la Parole de Dieu, CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique *Dei Verbum* [en abrégé : DV], n° 7b : « Pour que l'Évangile fût toujours gardé intact et vivant (*integrum et vivum*) dans l'Église, les apôtres laissèrent comme successeurs les évêques. »

[55] VC, n° 71e. Cf. aussi *ibid.*, n° 60c : « Selon la terminologie en vigueur, les instituts qui, par la volonté du fondateur (*conditoris voluntate*) et en vertu d'une tradition légitime (*legitimae traditionis vi*), ont un caractère et une finalité qui ne comportent pas l'exercice de l'Ordre sacré, sont appelés "instituts laïques" ». La « tradition » mérite la qualité de « légitime » lorsqu'elle a été ajoutée en vertu d'un discernement à la fois fidèle au charisme de fondation et attentif aux conditions historiques successives dans lesquelles ce dernier a évolué. L'intention du fondateur ne suffit pas à exprimer le « charisme propre » ; il y faut aussi ces « traditions légitimes ».

[56] Code de droit canonique (1983), can. 578.

## G. Une tradition qui actualise et enrichit le charisme propre

L'importance du concept de « tradition », pour bien saisir le dynamisme de fidélité et de croisance constitutif du « charisme propre », invite à recourir à l'analogie de la Parole de Dieu et de sa transmission :

Le rapport d'un institut religieux à son charisme de fondation apparaît finalement analogue à celui de l'Église au dépôt de la foi. La Révélation est close à la mort du dernier apôtre, à un moment donné ; le canon des Écritures est fixé, mais l'Esprit, qui a inspiré les Écritures, continue à guider l'Église et à inspirer ceux qui lisent une Parole vivante. *Mutatis mutandis*, le charisme du fondateur, transmis à l'institut religieux, est aussi cerné par les écrits du fondateur (ou des fondateurs), ceux qu'il a inspirés, les témoignages que nous transmettent ceux qui l'ont connu, etc. Mais l'Esprit Saint, qui a donné son charisme au fondateur, continue d'agir dans la tradition qui transmet et enrichit tant la compréhension des Écritures que le charisme du fondateur. Les générations les plus proches de la fondation jouissent d'une autorité plus grande dans l'élaboration du charisme de l'institut. Chacune, jusqu'aux générations les plus récentes, apporte sa contribution au service de la vérité, enrichit la tradition, qui n'est pas un processus rigide de pure transmission répétitive, mais une action de l'Église inspirée par l'Esprit Saint<sup>[57]</sup>.

La Parole de Dieu, révélée et accomplie en plénitude par le Christ, a sa source parfaite et immuable dans le mystère trinitaire et le dessein de Dieu. Cela peut correspondre analogiquement au charisme de fondation pour la naissance d'un institut, lequel doit ensuite le garder fidèlement comme un dépôt immuable. Mais le processus de transmission ou « tradition » de la Parole de Dieu à travers les âges, dans son exigence même de fidélité, s'accomplit de façon dynamique, sous l'influence de l'Esprit Saint qui en ravive sans cesse la mémoire<sup>[58]</sup>. Ainsi, selon les mots même de *Dei Verbum* n° 8,

la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur, soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, reçoivent un charisme certain de vérité.

En effet, la Parole de Dieu ne se réduit ni à l'Écriture seule, ni aux traditions reçues des apôtres, mais elle se déploie dans le processus de Tradition par lequel tant l'Écriture que les traditions apostoliques sont transmises de façon à la fois fidèle et vivante dans et par l'Église, sous la conduite de l'Esprit Saint, moyennant l'enrichissement permanent de nouvelles manières d'exprimer, comprendre, expliquer, traduire et communiquer cet « unique dépôt sacré ». Par analogie, le charisme propre se comprend non comme la répétition statique et figée, à l'identique du charisme de fondation, mais comme l'expression sans cesse actualisée de sa transmission et de sa réception à travers les temps et les lieux.

Et de même que la hiérarchie apostolique joue un rôle décisif dans le processus de transmission de la Parole de Dieu comme garante de rectitude et de fidélité par rapport à l'Évangile, cette même hiérarchie intervient également pour veiller non seulement à l'authenticité du charisme de

[57] JEAN-FRANÇOIS GALINIER-PALLEROLA, « La distinction entre charisme du fondateur et charisme de fondateur dans l'Ordre des Prêcheurs », dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 103 (2002), p. 381.

[58] GONZAGUE DE LONGCAMP, « Charisme et réception (II). Plaidoyer pour la richesse d'une notion théologique », dans *Vies consacrées* 2021, n° 4, p. 49-56 (56) : « Si le charisme ne se définit pas, au sens strict, il se discerne. Ce discernement se fait dans un acte de "Tradition" : réception du don et expression pour sa transmission. Si le charisme est un don de l'Esprit, l'acte de tradition qui permettra son discernement ne l'est pas moins. Ce processus se fait par un acte de "mémoire communautaire". La réception du charisme est donc aussi constitutive de l'identité de l'institut que l'est l'impulsion donnée par le fondateur. Il ne s'agit pas pour autant de la relativiser. Sans cette impulsion première de l'Esprit, l'institut n'existe pas. Mais il faut insister sur le fait que le processus de réception est tout aussi vital et constitutif. La responsabilité des membres de l'institut est donc incontournable pour la constitution de son patrimoine spirituel. »

fondation, mais aussi à la conformité permanente du charisme propre à ce don initial et aux traditions qui l'ont enrichi au cours des années :

Dans le cas des instituts religieux, il faut ajouter que ceux-ci étant des communautés ecclésiales, la reconfiguration de la mémoire communautaire ne pourra se faire sans une interaction avec la mémoire de l'Église dans son unité. C'est là qu'intervient la fonction de veilleur des évêques à l'égard des instituts religieux<sup>[59]</sup>.

La mémoire communautaire, étroitement liée à celle de l'Église et même établie dans sa mouvance, ne saurait se fermer sur elle mais doit se laisser rénover par la vie de l'Église, en particulier sous la vigilance des évêques.

Une donnée théologique supplémentaire peut être ajoutée, dans la ligne de l'actualisation permanente du charisme propre. Dès lors qu'il s'agit d'un charisme, puisqu'un charisme est don de l'Esprit et que l'Esprit ne cesse d'exercer son influence vivifiante et dynamique sur la transmission de l'Évangile dans l'Église, le charisme propre, comme don durable fait à l'Église, ne demeurera ce qu'il est en profondeur que pour autant qu'il grandit, se déploie, s'adapte, s'actualise. Un « charisme propre » sclérosé, immobilisé, ne serait plus un vrai charisme car il aurait perdu la marque propre de l'Esprit, dont la fonction dans la transmission de l'Évangile est précisément de l'adapter à chaque personne, chaque lieu, chaque époque, chaque culture, en vue d'une fécondité de l'unité vivante et missionnaire de l'Église.

Après avoir dégagé, classé et analysé les différents niveaux sémantiques du concept de charisme, en particulier des charismes communautaires ou partagés, abordons la manière dont chaque charisme, pour être reconnu comme tel dans et par l'Église, doit faire l'objet d'un processus rigoureux de discernement.

---

[59] *Ibid.*, p. 54.

# DISCERNEMENT

## des charismes communautaires

---

L'énoncé magistériel le plus complet et le plus récent sur le processus de discernement des charismes se trouve dans le document *Iuvenescit Ecclesia* de 2016 « sur la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église ». Il convient de lire ce texte avec attention, puisque tout le processus de discernement ecclésial d'un charisme communautaire s'y trouve décrit. Nous n'aurons plus, ensuite, qu'à en proposer un commentaire détaillé.

Parmi les dons charismatiques, distribués librement par l'Esprit, très nombreux sont ceux qui, accueillis et vécus par la personne à l'intérieur de la communauté chrétienne, ne nécessitent pas de réglementations particulières. En revanche, quand un don charismatique se présente comme « charisme originaire » ou « fondateur », il a besoin d'une reconnaissance spécifique afin qu'une telle richesse s'articule adéquatement dans la communion ecclésiale et se transmette fidèlement dans le temps. Ici apparaît la tâche décisive de discernement qui appartient à l'autorité ecclésiastique [LG 12]. Reconnaître l'authenticité du charisme n'est pas toujours une tâche facile, mais c'est un service exigeant que les pasteurs sont tenus d'effectuer. La communauté des fidèles, en effet, a « le droit d'être avertie par ses Pasteurs de l'authenticité des charismes et de la confiance que l'on peut accorder à ceux qui en sont les porteurs » [Jean Paul II, audience du 9 mars 1994]. Pour cette raison, l'autorité devra être consciente du caractère imprévisible des charismes suscités par l'Esprit Saint, en les valorisant selon la règle de la foi, en vue de l'édification de l'Église. Il s'agit d'un processus qui prend du temps et requiert des étapes précises pour parvenir à leur vérification, avec un discernement sérieux, jusqu'à la reconnaissance de leur authenticité par l'Église. La réalité qui prend corps en naissant d'un charisme doit jouir d'un temps opportun d'expérimentation et de sédimentation, qui fasse passer de l'enthousiasme des débuts à une configuration stable. Dans tout l'itinéraire de vérification, l'autorité de l'Église doit accompagner avec bienveillance cette nouvelle réalité. Il s'agit, de la part des Pasteurs, d'un accompagnement qui ne cessera jamais, parce qu'il n'est pas de terme à la paternité de ceux qui, dans l'Église, sont appelés à être les vicaires de Celui qui est le Bon Pasteur et dont l'amour empressé ne s'arrêtera jamais d'accompagner son troupeau<sup>[60]</sup>.

Deux idées principales se dégagent de ce texte : un charisme ne s'impose pas comme tel mais exige une reconnaissance spécifique par le corps ecclésial ; ce processus de vérification, ou « itinéraire de vérification », prend du temps et ne doit jamais cesser.

## A. Problématique : discernement et temporalité

### L'authenticité d'un charisme ne s'impose pas avec évidence

Le charisme, en tant que charisme, – s'il est vraiment un charisme – provient nécessairement de Dieu et exprime de façon certaine sa volonté, puisqu'il est donné par Dieu en vue d'une œuvre à accomplir. Du point de vue de Dieu qui le donne, le charisme est donc toujours authentique. En revanche, du point de vue des hommes et de l'Église appelés à le recevoir, il est rarement évident, et il ne doit pas être évident *a priori* qu'il soit vraiment un charisme. Pourquoi cette non évidence *a priori* du charisme ?

---

[60] *IuvEc*, n° 17.

Ce que Dieu donne dans un charisme, surtout dans un charisme collectif, mais aussi, le plus souvent, dans un charisme personnel, ne dépasse pas absolument les capacités naturelles de l'action humaine et ne se distingue pas aisément de ce qu'un homme peut réaliser par lui-même, sans qu'il soit nécessaire d'y voir un don spécial de Dieu. Ce qu'un homme fait parce qu'il dit en avoir reçu le charisme de la part de Dieu, un autre pourrait le faire avec ses seules capacités naturelles, de sorte que ni sa prétention à avoir reçu un charisme ni sa capacité à réaliser ceci ou cela ne suffit à garantir qu'il s'agit réellement et certainement d'un don divin spécial exprimant la volonté de Dieu. L'erreur, voire l'imposture plus ou moins consciente, surviennent facilement.

La chose est différente dans le cas des dons sacramentels et hiérarchiques. Là, dès lors que les conditions d'une célébration valide sont réunies, en vertu du principe *ex opere operato*, il est aisé, dans la foi, d'être assuré de la vérité du don de Dieu, si invisible soit-il en son mystère. Dieu donne réellement et certainement le Corps et le Sang de son Fils en toute célébration eucharistique valide. Sur la base du don primordial de la foi, tout chrétien peut être certain de ce fait.

Dans le cas des dons charismatiques, les choses sont plus complexes, mélangées et incertaines. Ni la Parole de Dieu, ni la foi qui la fait reconnaître comme telle ne suffisent à assurer qu'il s'agit ici et maintenant d'un charisme, puisque le charisme est toujours nouveau, singulier, imprévisible, et surtout qu'il prend place dans la trame ordinaire de l'agir humain sans garantie ni intrinsèque ni extrinsèque immédiatement perceptible de son authenticité. La foi nous assure en général que Dieu donne des charismes, qu'il les donne en abondance et de façon très variée, de sorte qu'il faut être disposé à les accueillir avec bienveillance. Mais elle ne garantit jamais *a priori* que telle personne a bien reçu tel charisme. Bien plus, il faut se défier des apparences trompeuses qui, par un aspect exceptionnel et séduisant, inclineraient trop facilement à penser qu'il s'agit certainement d'un don de Dieu. Car cette apparence, pour exceptionnelle et séduisante qu'elle se présente, peut fort bien provenir d'un processus purement humain bien agencé. La nature humaine, en tant que telle, ne manque pas en effet de prodiguer des talents nombreux et variés.

Paul, déjà, avertissait ses disciples, en les invitant à cette attitude à double détente qui seule permet d'accueillir en vérité les dons de l'Esprit : « N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. Éprouvez tout (πάντα δὲ δοκιμάζετε), retenez ce qui est bon »<sup>[61]</sup>.

Ne pas éteindre l'Esprit, c'est se montrer par principe disposé à accueillir les dons imprévisibles que Dieu ne cesse de communiquer à son Peuple, c'est ne pas craindre la nouveauté, le rajeunissement, la vitalité que l'Esprit Saint entretient dans l'Église depuis la Pentecôte. Cela suppose, à l'encontre de tout immobilisme conformiste et frileux, une attitude fondamentale d'ouverture à ce qui ne vient pas de notre initiative, de nos calculs et de nos plans, mais de Dieu. Pourtant, tous ces dons « charismatiques », sans exception, doivent être « éprouvés », examinés, scrutés, passés au crible, discernés, de peur que de prétendus charismes, trop vite considérés comme tels, ne proviennent en fait de la malice, de l'habileté ou de la pathologie de certaines personnes. Ainsi conviendra-t-il, si des dérives sont constatées, de noter, corriger et réorienter, assez tôt, ce qui doit l'être pour éviter de possibles dévoiements.

## Discerner entre dons naturels et charisme

Antérieurement à *Iuvenescit Ecclesia*, saint Jean Paul II avait exposé, avec précision, le problème du nécessaire discernement des charismes dans *Christifideles laici* :

---

[61] 1 Th 5, 19.

Les charismes sont à accueillir avec reconnaissance par celui qui les reçoit, mais aussi par tous les membres de l'Église. Ils sont, en effet, une merveilleuse richesse de grâce pour la vitalité apostolique et pour la sainteté de tout le Corps du Christ; pourvu cependant qu'il s'agisse de dons qui proviennent véritablement de l'Esprit Saint et qu'ils soient exercés de façon pleinement conforme aux impulsions authentiques de ce même Esprit. C'est dans ce sens qu'apparaît toujours plus nécessaire le discernement des charismes. En réalité, comme l'ont déclaré les Pères du Synode, « l'action de l'Esprit Saint, qui souffle où il veut, n'est pas toujours facile à distinguer ni à recevoir. Nous savons que Dieu agit en tous les fidèles chrétiens et nous avons bien conscience des bienfaits qui procèdent des charismes à la fois en faveur de chacun et pour toute la communauté chrétienne. Toutefois, nous avons également conscience de la puissance du péché et de ses efforts pour semer le trouble et la confusion dans la vie des fidèles et des communautés.

Voilà pourquoi aucun charisme ne dispense de la référence et de la soumission aux *Pasteurs de l'Église*<sup>[62]</sup>.

La « reconnaissance » envers Dieu dans l'accueil des charismes suppose d'avoir compris dans la foi qu'il s'agit d'un moyen privilégié, à côté des vertus et des dons hiérarchiques, par lequel Dieu entretient à toute époque dans l'Église « la vitalité apostolique » et « la sainteté ». Mais la mise en garde survient aussitôt : encore faut-il « qu'il s'agisse de dons qui proviennent véritablement de l'Esprit Saint ». Qu'est-ce à dire, sinon que certains talents notoires ou certaines intuitions religieuses originales peuvent ne pas provenir véritablement de Dieu, de façon directe et spéciale, et n'être donc pas d'authentiques charismes, quand bien même ils en auraient l'apparence. L'exhortation vise ici tous les dons humains que l'on appellera « naturels », puisque chacun les reçoit, à des degrés variables, selon sa personnalité propre. Certains de ces talents apparaissent comme exceptionnels, remarquables, séduisants, de sorte que, face aux œuvres qu'ils suscitent et aux fruits qu'ils produisent, on peut, par précipitation et négligence, les assimiler sans discernement suffisant à des « charismes », c'est-à-dire y voir l'expression directe et immédiate d'un dessein divin.

Comme l'affirme le texte cité plus haut en reprenant une des conclusions du synode sur les laïcs tenu l'année précédente (1987), « la puissance du péché et de ses efforts pour semer le trouble et la confusion » dans le corps de l'Église consiste précisément à faire passer pour un don de Dieu, expression efficace de sa volonté, ce qui ne l'est pas, ce qui ne vient pas de Dieu et n'exprime pas sa volonté.

## Discerner entre fruits apparents et fruits authentiquement évangéliques

On ne peut parler d'un véritable charisme que lorsque les talents mis en œuvre produisent un bien, et un bien authentiquement évangélique, utile à l'édification de l'Église et reconnu comme tel au terme d'un processus soigné de discernement. On ne peut s'en tenir à des fruits seulement apparents, trop rapidement nommés tels, sans véritable mûrissement. Encore faut-il éprouver, vérifier la nature, la profondeur et la qualité de ces fruits. En apparence, le P. Thomas Philippe, comme d'ailleurs son frère, le P. Marie-Dominique, avait produit de nombreux fruits, qui suffisaient à leur réputation charismatique, mais ces fruits n'ont pas été l'objet d'assez de discernement, ou ne l'ont été que tardivement ; ils ont pu être qualifiés immédiatement comme tels, mais de façon précipitée, alors que nombre de ces fruits étaient en fait vénéneux.

Dès lors que le processus de discernement exige que l'on puisse vérifier les fruits d'un charisme avant de l'authentifier, on comprend que cet « itinéraire de vérification » ne peut se faire dans la précipitation. Il doit au contraire s'inscrire dans une certaine durée. On reconnaît l'arbre à ses fruits, or les fruits ne viennent qu'en leur saison, le plus souvent à l'arrière-saison. L'attente des

[62] ChF, n° 24e-f, avec citation de la Proposition n° 9 des Pères du Synode de 1987.

fruits véritables est d'autant plus nécessaire que l'éclosion d'un charisme, avant même que les fruits n'en soient mûrs, s'accompagne souvent d'une forme d'enthousiasme contagieux, de sorte que l'on peut facilement prendre pour du fruit ce qui n'en est que les prémices encore vertes. D'où l'appel à la patience dans le discernement :

La réalité qui prend corps en naissant d'un charisme doit jouir d'un temps opportun d'expérimentation et de sédimentation, qui fasse passer de l'enthousiasme des débuts à une configuration stable<sup>[63]</sup>.

C'est donc en regard d'un double écueil qu'il faut considérer les voies d'un juste discernement. D'une part, la méfiance, le refus *a priori* de l'imprévisible dans la vie de l'Église, le repli sur les seuls dons hiérarchiques et sacramentels revient à interdire à Dieu de répandre ses charismes de rénovation évangélique et de progrès missionnaire : dans cette configuration, le discernement, précipité et bâclé, est remplacé par une fin de non-recevoir dénuée de toute bienveillance. D'autre part, l'accueil inconsidéré et précipité de prétendus « charismes » qui n'auront pas été soigneusement discernés dans la durée et dans la diversité des membres du Peuple de Dieu ouvrirait la porte à de multiples désordres, d'autant plus néfastes que revêtus d'une fausse origine divine.

## Charismes et péchés du fondateur

Par ailleurs, même dans le cas de grands saints, tout charisme est atteint dans sa mise en œuvre par les finitudes humaines et la condition pécheresse. Les dimensions morales et spirituelles fort mélangées de la vie des personnes qui reçoivent et mettent en œuvre ces charismes en sont obscurcies. Le don de l'Esprit Saint est toujours fait à une nature humaine marquée par la réalité du mal. Un discernement délicat ne doit pas porter seulement sur l'authenticité du charisme : vient-il ou non de Dieu ? Il doit porter aussi sur le départ à opérer entre ce qui peut provenir de Dieu et ce qui ne vient que du vieil homme.

Il faut alors être attentif ici à distinguer deux situations : d'une part, la condition de pécheur touchant tout être humain telle que nous venons de l'évoquer et, d'autre part, les possibles perversions du fondateur ou de la fondatrice : abus de pouvoir, abus de conscience, abus sexuels ou spirituels.

Nous rencontrons ici une autre limite ou complexité dans l'interprétation de la parabole selon laquelle : « On reconnaît l'arbre à ses fruits » (Mt 7, 16). Les péchés liés à la condition humaine qui viennent obscurcir l'œuvre du fondateur ou de la fondatrice ne signifient pas que l'institut fondé par lui ou par elle soit *ipso facto* un fruit mauvais surtout si, par ailleurs, cet institut ou cette communauté manifeste une fécondité évangélique qui, après un discernement soigné et malgré l'influence du fondateur ou de la fondatrice sur sa fondation, se révèle objectivement et durablement belle, bonne et vraie.

En revanche, il ne peut en être de même lorsqu'on traite le cas de fondateurs ou de fondatrices marqués de perversité prenant l'image d'hommes ou de femmes providentiels. Nous connaissons désormais les caractéristiques principales des personnalités perverses. Elles chercheront à exercer une emprise sur autrui par un rapport de domination sur divers plans : physique, psychique, sexuel, intellectuel, moral, spirituel.

Il ne s'agit plus ici de péchés « ordinaires », mais de troubles pathologiques ou de dérèglements d'origine psychique. Ceux-ci peuvent altérer et compromettre la « santé spirituelle » de la fondation, en particulier si tout cela s'installe, par mimétisme et contagion, dans le corps communautaire

---

[63] *JuvEc*, n° 17.

lui-même. La pertinence même du charisme de fondation et donc la survie de la communauté qui le déploie pourront alors devenir problématiques et aboutir à une perte d'autonomie ou conduire l'autorité compétente à dissoudre la communauté. Pensons ici au cas récent de la communauté du Verbe de Vie, dissoute en 2023. Soulignons encore que les mensonges et les manipulations avérés des fondateurs se sont produits en effet après une visite canonique et un changement de modérateur.

Nous sommes placés là devant l'énigme du mal, son scandale, sa puissance dévastatrice qui se sert du mensonge. Le combat contre le mal exige une lutte soutenue et demande qu'on sache bien l'identifier et qu'on nomme les abus qu'il engendre, dans les domaines comme l'argent, le pouvoir et le sexe. Pour cela, des moyens sont donnés comme l'accompagnement psychologique, médical et le soutien fraternel qui permettent un discernement sans oublier d'éventuelles mesures judiciaires.

Les armes du combat ne sont pas purement humaines. « Elles reçoivent de Dieu la puissance qui démolit les forteresses » (2 Co 10, 4). Il faut donc les connaître et apprendre à les utiliser à bon escient, et cela par les sacrements, la prière, l'ascèse, l'accompagnement spirituel. Des hommes et des femmes qui meurent à l'amour-propre mènent courageusement ces combats contre l'action maléfique. Victorieux du combat, ils sont réajustés à la volonté de Dieu.

Ainsi, la recherche d'éventuels charismes avec la prise en compte de la condition pécheresse du fondateur ou de la fondatrice et la possibilité de troubles pervers marquant sa personnalité rendent d'autant plus exigeant et indispensable le travail de relecture historique et de recherche de la vérité dans la communauté. Ceux-ci doivent souvent être accompagnés par une aide institutionnelle extérieure, et un discernement précis, minutieux, respectueux de la complexité de chaque situation.

Tant *Iuvenescit Ecclesia* que *Christifideles laici* insistent sur le rôle essentiel des pasteurs de l'Église dans ce processus de discernement des charismes. Leur ministère est nécessaire et décisif, mais il n'est pas exclusif et doit être replacé dans un cadre ecclésial plus large.

## B. Acteurs du discernement ecclésial

L'acteur premier du discernement, et le seul qui soit source de vraie certitude, est l'Esprit Saint. Puisque les charismes viennent de lui, lui seul peut en connaître et garantir l'authenticité<sup>[64]</sup>. Mais puisque les charismes sont donnés à l'Église, pour le bien total de l'Église, c'est de quelque manière l'ensemble du Peuple de Dieu que l'Esprit Saint assiste pour l'impliquer dans leur discernement. Tous les membres du Peuple de Dieu n'y jouent pourtant pas le même rôle. L'Esprit Saint répand le don de discernement dans l'Église de façon différenciée et complémentaire.

La distinction la plus fondamentale dans ce processus peut être posée ainsi. Tout le Peuple de Dieu participe, par la réception ou non des charismes, à leur discernement, mais il revient aux pasteurs, in fine, de les authentifier, c'est-à-dire de porter sur eux un jugement autorisé qui en garantit la vérité.

---

[64] SAINT JEAN-PAUL II, audience du 24 juin 1992 : « Concernant les charismes, surtout les charismes extraordinaires, notons que le discernement est nécessaire. Ce discernement est donné par l'Esprit Saint lui-même, qui guide l'intelligence sur le chemin de la vérité et de la sagesse. »

## 1. Rôle des fidèles laïcs dans la réception des charismes

Puisqu'un charisme est toujours donné en vue de l'édification de l'Église, si un talent personnel ou un programme de vie évangélique ne sont reconnus et concrètement reçus par personne d'autre que celui qui prétend en être le dépositaire, on ne saurait parler de charisme. Dans ce cas, aucun fruit, aucun bien n'en découle pour la communauté ecclésiale et n'est reconnu par elle. Inversement, par leur sens de la foi, par leur flair qui ouvre intérieurement aux sollicitations évangéliques suscitées par l'Esprit, les fidèles laïcs dans le Peuple de Dieu sont aptes à reconnaître les dons du Seigneur, à se laisser attirer et mettre en mouvement par eux. C'est ainsi que les fondateurs et fondatrices d'ordres, de communautés ou de mouvements ecclésiaux, en dégagant et mettant en œuvre une manière nouvelle de suivre le Christ, ont suscité des disciples qui les ont rejoints pour y avoir reconnu un appel du Seigneur à eux adressé. Ce moment initial de la réception d'un possible charisme est décisif, car c'est lui qui fournit des premiers indices de fécondité et donc de discernement, avant toute intervention de la hiérarchie. On peut reconnaître dans la réception d'un charisme fondateur par des fidèles qui se sentent appelés à en partager la réalisation, un élément du *sensus fidei fidelis* grâce auquel ils reconnaissent pour eux, dans ce programme, une manière particulière et intensive de suivre le Christ.

Certes, il faut tenir compte du fait que lorsqu'un charisme collectif est accordé par Dieu, à une époque donnée et dans un contexte particulier, il n'est pas rare, sinon inévitable que, à côté des personnes qui l'accueillent, soit pour le mettre en œuvre à leur tour, soit pour en reconnaître la valeur sans s'y associer, d'autres personnes fassent preuve à son égard de méfiance, sinon de défiance. Authentique ou pas, ce « charisme » vient par exemple déranger des habitudes religieuses, des inerties ou lourdeurs ecclésiales ou bien heurter des sensibilités spirituelles ou apostoliques différentes ; il suscite ainsi des oppositions, voire des jalousies par son succès. Ce fait ne permet pas à lui seul de déduire quoi que ce soit de certain quant à son authenticité ou son inauthenticité. Il manifeste seulement une certaine réception effective dans le Peuple de Dieu, ce qui va justement appeler un discernement ultérieur, et surtout un processus d'authentification par la hiérarchie. Mais sans cette réception initiale par les fidèles laïcs, premier stade du discernement, il n'y a certainement pas encore de charisme.

## 2. Le ministère apostolique d'authentification

Dans le processus de discernement des charismes, revient en propre au ministère apostolique, vécu en collégialité et de façon synodale, la mission d'authentification. Par authentification, il faut entendre non pas l'ensemble du processus de discernement, mais, à son sommet, l'attestation autorisée, source supérieure de certitude pour tout le Peuple de Dieu, que ce qui se présente comme un charisme peut bel et bien être tenu pour tel, expression véridique de la volonté de Dieu, en pleine conformité avec l'Évangile. Cette tâche, vécue le plus souvent en collaboration avec experts et conseils, appartient spécifiquement à la hiérarchie du fait du pouvoir sacré de « présider dans l'Église » reçu dans la succession apostolique pour agir au nom du Christ Tête : « C'est à ceux qui président dans l'Église de porter un jugement sur l'authenticité de ces dons (*judicium de eorum genuitate*) et sur leur usage bien entendu, et c'est à eux que revient spécialement (*speciatim*), non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver pour retenir ce qui est bon (cf. 1 Th 5, 12.19-21) »<sup>[65]</sup>.

---

[65] LG, n° 12.

Le texte conciliaire, qui traite ici des charismes en général, ne réserve pas à la seule hiérarchie le soin d'appliquer l'avertissement de Paul aux Thessaloniens, puisque l'Apôtre avertissait l'ensemble de la communauté chrétienne en matière de charismes, mais, par l'adverbe « spécialement », il valorise le rôle propre des pasteurs dans le discernement en leur réservant la charge du « jugement sur leur authenticité », c'est-à-dire sur leur origine vraiment divine et donc sur leur nature même de charisme, en tant que distincts de simples talents ou projets humains. Cela signifie que, même si le fondateur et son projet doivent être reconnus comme authentiquement charismatiques, supérieure est l'autorité de ceux qui ont reçu de Dieu mission d'opérer, dans l'Église et pour elle, le ministère de discernement, à savoir les apôtres et leurs successeurs : « Parmi ces dons, la grâce accordée aux apôtres tient la première place : l'Esprit lui-même soumet à leur autorité jusqu'aux bénéficiaires des charismes »<sup>[66]</sup>. Jamais un fondateur ou une fondatrice ne pourra faire jouer l'origine divine de son charisme contre la hiérarchie, celle-ci et elle seule disposant, par la volonté même de Dieu, de l'autorité ultime dans l'authentification d'un charisme.

Même si ces textes de *Lumen gentium* ne le précisent pas formellement, on comprend que le pouvoir hiérarchique d'authentification se rattache, d'abord, au *munus docendi* en vertu duquel les pasteurs authentifient la conformité évangélique d'une formulation doctrinale ou d'une interprétation de la Parole de Dieu<sup>[67]</sup>. Ce pouvoir relève, ensuite, du *munus regendi* qui sera chargé de tirer les conclusions afin de prendre les justes et bonnes décisions en vue de la sanctification du Peuple de Dieu. Il s'agit, liée à l'ordination et à la *potestas sacra*, d'une faculté d'estimation ou de perception de la conformité d'une doctrine ou d'un programme de vie avec l'Évangile, dans la mise en œuvre de ce charisme particulier que Paul, lui-même, appelait « discernement des esprits » (1 Co 12, 10).

Ce qui précède s'applique aussi aux charismes de communauté, comme *Lumen gentium* l'enseigne en particulier à propos de la vie religieuse :

La fonction de la hiérarchie dans l'Église étant celle du pasteur qui conduit le Peuple de Dieu aux riches pâturages (cf. Ez 34, 14), c'est à elle qu'il revient d'instituer des lois qui régleront sagement la pratique des conseils évangéliques, instrument singulier au service de la charité parfaite envers Dieu et envers le prochain. Suivant avec docilité les impulsions de l'Esprit Saint, elle accueille (*recipit*) les règles proposées par des hommes ou des femmes de premier ordre et, après les avoir encore plus parfaitement ordonnées, elle leur donne une approbation authentique (*authentice adprobat*) ; enfin, avec autorité elle est là pour veiller et étendre sa protection sur les instituts créés un peu partout en vue de l'édification du Corps du Christ afin que, dans la fidélité à l'esprit de leurs fondateurs, ils croissent et fleurissent<sup>[68]</sup>.

Pour servir la mission des évêques et de leurs collaborateurs (membres du conseil épiscopal, du conseil diocésain de la vie religieuse, délégué diocésain à la vie consacrée, experts...), plusieurs critères d'authentification apparaissent ici.

## Conformité avec la doctrine et la législation ecclésiales sur les différents états de vie

En amont de tout charisme de fondation particulier, c'est à l'Église, plus spécialement au Siège romain, qu'il revient d'édicter les lois générales encadrant la vie chrétienne, tant la vie consacrée qu'également la vie des laïcs. Cela signifie que lorsqu'un charisme particulier se présentera au discernement de l'autorité ecclésiale, il conviendra de vérifier comment il se réfère à ce cadre préalablement défini. Par exemple, si un charisme se présente comme relevant de la vie consacrée

[66] *Ibid.*, n° 7.

[67] Cf. *ibid.*, n° 10 : « La charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu (*munus authentice interpretandi Verbum Dei*), écrite ou transmise, a été confiée au seul magistère vivant de l'Église dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ. »

[68] LG, n° 45.

tout en prétendant s'appliquer à des laïcs mariés, l'incompatibilité avec la nature de la vie consacrée empêchera de le recevoir comme tel ; inversement si un charisme se voulant purement laïc et impliquant également des couples mariés prétend faire prononcer à ces derniers des vœux d'obéissance et de pauvreté comparables à ceux des consacrés, à l'encontre même de la réalité du mariage qui suppose l'autonomie du couple comme entité souveraine, l'authentification ne sera pas non plus possible sans ajustement, car un charisme ne saurait aller à l'encontre de la doctrine chrétienne sur le laïcat comme sur la vie consacrée.

## **Intervention de la hiérarchie dans la formalisation de chaque charisme communautaire**

Ensuite, l'autorité ecclésiale, dans un style synodal et en lien avec diverses collaborations, intervient, au cas par cas, précisément pour « ordonner » ce qui se présente comme un « charisme », c'est-à-dire l'amender, l'émonder, afin que des intuitions qui semblent authentiques en elles-mêmes tout en se trouvant mélangées à des éléments plus douteux, puissent être dégagées et mieux agencées. C'est dire que le « charisme », y compris le « charisme » de fondation ou du fondateur, n'est pas à recevoir à l'état pur, comme tombé du ciel par l'intermédiaire du fondateur, mais qu'il doit dès l'origine être scruté et affiné par le regard de l'Église, avant que l'autorité hiérarchique ne l'authentifie par son approbation. L'exemple de l'authentification du charisme franciscain originel durant plusieurs décennies, depuis la *Regula prima* rédigée par saint François jusqu'à l'œuvre législative de normalisation effectuée par saint Bonaventure, illustre ce travail de mise en ordre par imbrication du regard critique de l'Église avec les intuitions initiales du fondateur.

## **La hiérarchie discerne l'authenticité des nouvelles formes de vie évangélique**

Pour autant, authentifier un charisme ne signifie pas récuser *a priori* ou dénaturer ce qui se présente comme tel, au motif qu'il ne rentre dans aucune forme de vie chrétienne existante, car cela reviendrait à « éteindre l'Esprit » et lui interdire de faire surgir du nouveau dans l'Église. Sous l'impulsion de l'Esprit Saint et des charismes qu'il répand, tant la vie consacrée que la vie laïque ne cessent d'évoluer dans leurs formes à travers les âges, en vue d'une plus grande conformité avec l'Évangile. De nouvelles formes de vie consacrée apparaissent régulièrement, qui ne rentrent pas dans les cadres existants, comme aussi de nouvelles manières pour des laïcs de vivre la radicalité évangélique. Mais ce processus de progrès ou de renouveau évangélique, tant pour la vie consacrée que pour la vie laïque, ne peut justement s'accomplir de façon sûre que sous le regard attentif de l'autorité ecclésiale, non seulement parce que celle-ci garantit le respect des éléments fondamentaux de la vie chrétienne, mais aussi parce que seule celle-ci est en mesure de faire évoluer le cadre doctrinal et canonique dans lequel s'inscrit toute forme de vie chrétienne en fidélité certaine avec l'Évangile. A mesure qu'elle exerce son ministère d'authentification, la hiérarchie discerne les facteurs positifs de nouveauté qui vont lui permettre d'actualiser sa doctrine et sa pratique. C'est ainsi qu'ont été accueillies, au long des âges, des formes nouvelles de vie consacrée (v.g. les mendiants au XIII<sup>e</sup> siècle, les religieux non conventuels au XVI<sup>e</sup> siècle, les instituts séculiers au XX<sup>e</sup> siècle, les formes mixtes de vie consacrée au XXI<sup>e</sup> siècle) dans le respect des principes essentiels de la vie consacrée, comme de la vie des laïcs dans le monde. C'est aujourd'hui le sens du canon 605<sup>[69]</sup> qui réserve au Siège Apostolique l'approbation des nouvelles formes de vie consacrée.

[69] « L'approbation de nouvelles formes de vie consacrée est réservée uniquement au Siège Apostolique. Cependant les évêques s'efforceront de discerner les nouveaux dons de vie consacrée confiés par l'Esprit Saint à son Église ; ils en aideront les promoteurs »

Ici doit jouer une forme étroite de collaboration collégiale entre les évêques locaux et le Siège Apostolique. Ce dernier, en effet, est seul en mesure de légiférer sur les nouvelles formes de vie consacrée (CIC, can. 605), mais il ne le pourra que sur la base de tout ce que les évêques locaux auront commencé par accueillir et discerner au sujet des germinations originales et des possibles nouveaux charismes suscités par Dieu au sein de son Peuple.

## C. Étapes et critères du discernement

Le discernement à exercer sur le charisme de fondation doit d'autant plus l'emporter sur celui qui concerne le charisme de fondateur, qu'il s'agit ici d'un charisme communautaire destiné par nature à dépasser la seule personne du fondateur, pour s'étendre dans la durée et surtout dans l'extension du Corps de l'Église. Un charisme personnel comme celui de fondateur n'est pas destiné à durer plus que celui qui l'a reçu. Un charisme collectif engage beaucoup plus largement, profondément et durablement la communauté croyante, puisqu'il est destiné à l'enrichir sous une forme stable. Pour autant, le charisme de fondation passant d'abord et principalement par la personne du fondateur, et donc par son charisme présumé de fondateur, la distinction entre les deux n'est pas aisée et leur totale dissociation impossible. On peut résumer la position du problème en ces termes : le projet communautaire de vie ou d'action évangélique présenté au discernement vient-il authentiquement de Dieu, si déconcertant soit-il à première vue, ou sort-il plus probablement de l'imagination brillante, intelligente et inventive du fondateur, capable d'agencer par lui-même des données de l'Évangile de façon originale, sans qu'on puisse y reconnaître avec vraisemblance la volonté de Dieu d'en enrichir l'Église ?

D'où la nécessité de distinguer, au moins théoriquement, les étapes et critères de discernement 1° du charisme de fondateur, 2° du charisme de fondation ou originaire, 3° du charisme propre.

### 1. Le discernement d'un charisme subjectif de fondateur

Suite à une expérience première, plusieurs critères interviennent pour distinguer l'authenticité d'une intuition de fondation.

#### Origine de la motivation du fondateur

Appelé à se prononcer sur un nouveau projet de vie évangélique et d'apostolat, un évêque, ordinaire du lieu de vie du fondateur ou de la fondatrice, commence en général par se trouver en présence de celui ou de celle qui vient le lui soumettre. C'est sur la personne de ce dernier que doit porter son premier discernement, en particulier sur l'origine de sa motivation : cet homme ou cette femme appuie-t-elle vraiment son œuvre de fondation sur un charisme de fondateur ? Ou s'agit-il seulement de talents humains détournés au service de la réussite personnelle du fondateur, voire de son péché (orgueil, vanité, soif de pouvoir) ? Quelqu'un peut en effet se présenter concrètement comme un fondateur qui semble réussir, sans pourtant avoir reçu réellement un charisme de fondateur. Car le talent qui émane du fondateur à succès d'un groupe humain ne suffit pas à attester la présence d'un authentique charisme exprimant la volonté de Dieu sur cette personne. Un discernement s'impose.

---

à exprimer le mieux possible leurs projets et à les protéger par des statuts appropriés, en recourant surtout aux règles générales contenues dans cette partie » (CIC, can. 605).

Dieu peut se servir d'instrument d'apparence ordinaire pour réaliser de grandes choses, sans les doter de charismes extraordinaires. Mais envers le fondateur ou la fondatrice, qui se présente malgré tout avec, le plus souvent, un tempérament dynamique et un assez fort pouvoir de persuasion, il importe surtout de vérifier attentivement, avec soin et dans la durée, la présence éventuelle de critères négatifs permettant de déceler, derrière des qualités humaines comme « l'esprit entreprenant » ou « l'ardeur inventive »<sup>[70]</sup>, des signaux plus inquiétants qui pourraient faire douter de la volonté de Dieu sur ce projet.

Sans développer de façon ordinaire une attitude de soupçon, il importe de s'interroger : devant qui sommes-nous ? Sans doute, faudra-t-il porter, le moment venu, des questions d'ordre doctrinal, des réflexions sur les projets du fondateur ou de la fondatrice, sur les premiers disciples, mais il importe, d'emblée, de regarder la personne qui se présente à l'autorité ecclésiale avec son histoire et sa culture, ses relations à Dieu et au monde, ses motivations, ses talents et ses limites, avec aussi ses éventuels troubles de personnalité.

Des questions émergent utilement : est-ce que sa capacité d'entraîner d'autres personnes dans son projet communautaire s'appuie sur une réelle expérience de Dieu et sur la qualité authentiquement évangélique de son intuition ? Ne relève-t-elle pas d'une certaine capacité de manipulation par la séduction, la force de conviction et l'enthousiasme communicatif qui émanent de lui ? Son rayonnement personnel ne génère-t-il pas une forme d'emprise sur ses disciples ou premiers compagnons, de sorte que ces derniers, derrière un discours d'apparence spirituelle, risquent de le suivre comme personnage « charismatique » au sens purement humain du terme, plus que le Christ ? Est-ce que l'attachement légitime au fondateur ou à la fondatrice ne tourne pas, chez les autres membres du groupe, à la fascination aveugle, voire à une forme d'idolâtrie naïve qu'il ou elle saurait provoquer et entretenir ? Il est normal que le fondateur dispose d'une personnalité forte et marquante. Mais un discernement lucide, souvent complexe, devra s'attacher, devant « la mystérieuse attraction qu'exerce le fondateur sur tous ceux qui se laissent impliquer dans son expérience spirituelle »<sup>[71]</sup>, à faire la différence entre une « affinité spirituelle entre les personnes »<sup>[72]</sup> authentiquement évangélique et une forme d'emprise spirituelle dissimulée sous une apparence évangélique.

## Risque d'emprise ou de manipulation

Un des dangers les plus graves des personnalités naturellement douées pour attirer les autres et les mobiliser autour d'un projet est en effet celui de la manipulation : manipulation de ses disciples autant que des autorités ecclésiales. Au lieu de respecter chaque personne pour ce qu'elle est et de la conduire sur son chemin d'épanouissement, le manipulateur déguisé en fondateur ou fondatrice charismatique instrumentalise le groupe qu'il ou elle a suscité au service de sa propre réussite, n'écoute pas vraiment, ne se montre attentif à chacun qu'en apparence, annihile les capacités de jugement de ceux qui l'entourent. Un fondateur authentiquement doté d'un charisme de fondateur se révélera au contraire tel, par sa capacité à faire grandir la liberté intérieure et évangélique de chacun de ses compagnons. Le respect de l'altérité et d'un réel pluralisme de pensée ne se laisse alors jamais étouffer par l'exigence d'uniformité voire d'unanimité de la fondation.

---

[70] VC, n° 37a.

[71] SAINT JEAN PAUL II, *Discours pour la clôture du Congrès mondial des mouvements ecclésiaux et communautés nouvelles* (30 mai 1998), n° 6, dans *La Documentation catholique* n° 2185, p 624-626 (625).

[72] ChL, n° 24c.

La manipulation peut aussi jouer envers ceux qui ont précisément mission d'accompagner, surveiller et authentifier le charisme de la fondation. Le fondateur, rayonnant et sûr de lui, pourra facilement impressionner tant l'évêque local et ses collaborateurs que les autorités romaines, voire s'imposer à eux par son apparente autorité spirituelle, apostolique voire doctrinale (cf. les frères Philippe qui jouèrent durablement, à travers les pontificats successifs, sur leur image de défenseurs de l'orthodoxie catholique et thomiste) ou même évangélique (cf. Jean Vanier, défenseur engagé de la dignité des personnes handicapées). Leur disant ce qu'ils veulent entendre, cachant ce qui pourrait éveiller leurs soupçons, se montrant docile en apparence mais n'écoulant pas les avis et recommandations, il parvient à se faire passer pour dépositaire d'un véritable charisme de fondateur, alors qu'il ne fait que déployer et détourner un savoir-faire très humain. Dans sa *Lettre au Peuple de Dieu* en date du 20 août 2018, le pape François nous alerte, ici, en particulier sur le primat de la protection des mineurs et des adultes vulnérables<sup>[73]</sup>.

## Exemplarité de vie

Si le discernement du charisme de fondateur ne peut jamais être infaillible, un critère assez sûr réside cependant dans le jugement que l'on porte sur le comportement quotidien du fondateur : sa manière de vivre présente-t-elle le caractère d'une réelle exemplarité morale et évangélique, en particulier l'humilité, le sens de l'écoute et du dialogue, la simplicité, l'attention aux personnes et de façon spécifique aux plus fragiles, la bienveillance, le sens réel de l'Église et le respect de l'autorité, la fidélité quotidienne à la règle qu'il a élaborée pour sa communauté, ou alors se croit-il dispensé de l'appliquer pour lui-même, en se situant comme fondateur au-dessus de la loi commune ? Des points de vigilance particulièrement significatifs peuvent être sa régularité à la prière et à la vie commune, sa participation aux services communautaires, sa façon de parler des autres en leur absence, sa manière d'honorer la pauvreté et la sobriété de vie à égalité avec les autres membres, sans multiplier les exceptions ou dispenses personnelles.

## Obéissance à la hiérarchie légitime

Plus probant encore, le critère de la docilité aux directives données par l'autorité ecclésiale. L'objectivité du versant canonique doit également être regardé avec attention : quel sens de l'obéissance aux règles juridiques de l'Église ? Quelle capacité à se laisser interroger et à entendre remarques, préconisations ou recommandations ? Dans le processus d'authentification du charisme de fondation, d'inévitables épreuves se présenteront sur la route du fondateur ou de la fondatrice, en particulier chaque fois que la hiérarchie émet des réserves, soulève des objections, pose des conditions, demande des modifications dans la règle de vie ou les activités apostoliques, donne des directives qui ne vont pas dans le sens de ce que le fondateur ou la fondatrice pense être le charisme de fondation, temporise ou fait attendre. La patience du fondateur se trouve inévitablement mise à l'épreuve, avec la tentation de chercher à contourner l'obstacle, à forcer le passage,

---

[73] FRANÇOIS, *Lettre au Peuple de Dieu*, 20 août 2018 : « "Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui" (1 Co 12, 26). Ces paroles de saint Paul résonnent avec force en mon cœur alors que je constate, une fois encore, la souffrance vécue par de nombreux mineurs à cause d'abus sexuels, d'abus de pouvoir et de conscience, commis par un nombre important de clercs et de personnes consacrées. Un crime qui génère de profondes blessures faites de douleur et d'impuissance, en premier lieu chez les victimes, mais aussi chez leurs proches et dans toute la communauté, qu'elle soit composée de croyants ou d'incroyants. Considérant le passé, ce que l'on peut faire pour demander pardon et réparation du dommage causé ne sera jamais suffisant. Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées. La douleur des victimes et de leurs familles est aussi notre douleur ; pour cette raison, il est urgent de réaffirmer une fois encore notre engagement pour garantir la protection des mineurs et des adultes vulnérables. »

à exercer des pressions sur l'autorité ou même à la court-circuiter en s'adressant à l'échelon supérieur, le Siège Apostolique en particulier.

S'il est normal que le fondateur, dépositaire présumé du charisme de sa fondation, cherche à convaincre les autorités de la justesse de ses vues et soit pour cela prêt à défendre fermement son point de vue, vient toujours le moment où – après l'avant-dernière parole – il doit s'incliner objectivement devant, cette fois, la dernière parole de l'autorité hiérarchique, et s'y soumettre concrètement, et en vérité. Toute forme de résistance cachée ou de contournement plus ou moins dissimulé serait le signe assez sûr, par manque de docilité et de patience, de l'absence d'un authentique charisme de fondateur. Car la force de supporter les épreuves avec patience, confiance et dépossession de soi appartient au charisme de fondateur, autant sinon plus que les dons plus actifs et entreprenants. On peut certes convenir que, de soi, un charisme comme celui de fondation peut et doit être dissocié de la sainteté personnelle du fondateur, mais on concevra difficilement que Dieu puisse doter d'un authentique charisme en vue d'une mission évangélique une personne dénuée de toute capacité effective à se laisser unir de quelque manière à l'obéissance du Christ en croix.

### **La capacité à s'effacer**

Dans la même perspective, peut apparaître, comme sceau apporté au charisme de fondateur, la capacité, le moment venu, de se mettre en retrait pour favoriser l'émergence d'une nouvelle génération et assurer une transmission en douceur de l'exercice des responsabilités. Un fondateur ou une fondatrice qui s'accroche au pouvoir, même après des années voire des décennies de direction de la fondation, qui refuse de s'effacer, de faire confiance à ceux qu'il ou elle a pourtant formés, donne prise à la tentation de s'approprier le charisme de fondation dont il ou elle est pourtant censé n'être que l'instrument. Comme tout charisme, celui de fondateur ou de fondatrice n'est pas donné par Dieu pour le bien, le succès, l'épanouissement de la personne qui en est bénéficiaire, mais pour le bien commun de l'Église, à commencer par le bien de la fondation destinée à grandir au sein de l'Église. Ce critère de l'effacement volontaire, ou au moins consenti, du fondateur sera d'autant plus signe d'authenticité que ce dernier ne dispose pas ou peu d'un charisme de gouvernement, car les deux charismes, de fondateur et de gouvernement, peuvent fort bien ne pas aller de pair. Lorsque le fondateur mal fait pour gouverner entend l'appel de sa fondation à le voir passer la main pour la conduite des affaires, il contribue à authentifier la vérité de son charisme de fondateur.

## **2. Discerner la présence objective d'un charisme de fondation**

Si le discernement du charisme de fondateur se concentre sur la personne du fondateur ou de la fondatrice, celui sur le charisme de fondation, quoiqu'étroitement lié au premier, le dépasse de beaucoup en extension et fait intervenir des critères plus nombreux et complexes. Nous distinguerons à ce sujet, d'une part les critères portant sur le contenu du charisme, sur son objectivité, sa nature (*esse*), d'autre part les critères concernant la manière dont il est mis en œuvre par le fondateur et ses premiers compagnons, son devenir concret et ses fruits (*fieri*).

### **Critères portant sur la nature même du charisme**

Concernant le contenu du charisme, le critère premier et principal à évaluer avec attention est celui de sa nouveauté : à quels mystères du Christ fait-il référence ? À quels besoins spirituels ou attentes apostoliques répond-il ? Qu'apporte-t-il de vraiment nouveau et original dans la manière de vivre et d'annoncer l'Évangile ? Cette nouveauté est à la fois ce qui doit justifier l'apparition de

ce nouveau charisme, l'Esprit Saint voulant ainsi aider l'Église à adapter l'annonce et la pratique de l'Évangile à des contextes variés et inédits, mais aussi ce qui peut susciter la méfiance envers lui, puisqu'il vient bousculer des situations déjà établies.

### **Nouveauté et pertinence d'un charisme**

Un charisme qui ne ferait que reproduire des modes de vivre, de prier et d'annoncer l'Évangile déjà existants pourrait bien n'en être pas vraiment un, mais seulement une manière pour un fondateur ou un groupe de personnes de réaliser en leur particulier, pour une utilité locale ou des particularismes dévotionnels, ce qui se fait déjà dans d'autres instituts ou associations. Le Siège Apostolique met régulièrement en garde contre la multiplication de ces instituts dénués d'authentiques charismes, qui peuvent facilement servir de paravent à la réalisation d'ambitions personnelles ou de replis communautaristes, sans véritable enrichissement et pertinence pour le bien commun de l'Église, et parfois même à son détriment par la multiplication d'entités autocentrées<sup>[74]</sup> ou trop petites pour être viables<sup>[75]</sup>.

La nouveauté avec sa part d'originalité accompagne donc normalement l'apparition d'un charisme. Mais, par définition, « la nouveauté fait toujours un peu peur »<sup>[76]</sup>, elle dérange, suscite des critiques de la part de ceux qui ne la comprennent pas, qu'elle inquiète, qui s'en méfient et même s'y opposent parce qu'elle semble outrepasser, voire remettre en cause les usages et cadres reçus. Elle exige donc un discernement soigneux, afin de s'assurer, comme le dit *Mutuae relationes*, qu'il s'agit bien d'une « nouveauté authentique », c'est-à-dire provenant de l'Esprit Saint :

Tout charisme authentique porte en lui une certaine force de vraie nouveauté (*vim quamdam germanae novitatis*), dans la vie spirituelle de l'Église, et d'initiative dans l'action, qui peut parfois sembler inconmode et même soulever des difficultés parce qu'il n'est pas toujours aisé de reconnaître immédiatement qu'il provient de l'Esprit Saint<sup>[77]</sup>.

C'est la raison d'être des charismes que d'opérer à toute époque un renouvellement dans les manières de vivre et d'annoncer l'unique et même Évangile. Ce que le Christ a laissé à son Église comme dépôt stable et immuable, son Esprit vient sans cesse en déployer les virtualités nouvelles, d'une façon inévitablement déconcertante car inattendue et novatrice, venue d'en haut, non d'en bas. La nouveauté d'un charisme ne doit donc pas inquiéter a priori, mais au contraire, au-delà de la simple curiosité ou d'une naïveté béate, susciter un processus de discernement qui permettra d'en établir l'authenticité, sur la base d'une exigence fondamentale : comment cette nouveauté vraiment originale s'inscrit-elle dans la fidélité à l'Évangile, sans rupture avec lui, ni avec la tradition doctrinale et la pratique de la Parole de Dieu ?

---

[74] *MutRel*, n° 51, p. 499-500 : « Dans certaines régions, on remarque quelque empressement pour fonder de nouveaux Instituts religieux. Ceux qui portent la responsabilité de discerner l'authenticité de chaque fondation, doivent apprécier avec humilité certes, mais aussi objectivement, avec constance, cherchant à approfondir les perspectives d'avenir et les signes d'une présence vraisemblable de l'Esprit Saint, soit "pour en accueillir les charismes... avec reconnaissance et consolation" [LG 12], soit pour éviter de "voir surgir imprudemment des sociétés inutiles ou dépourvues de la vigueur indispensable" [PC 19]. En effet, quand le jugement sur la naissance d'un institut est formulé uniquement sur l'utilité ou la convenance de son action, ou sur la base de la manière d'agir de quelque personne expérimentant des phénomènes de dévotion ambigus, il est manifeste que le véritable concept de la vie religieuse dans l'Église est, d'une certaine manière, faussé. »

[75] VC, n° 12a : « Dans de nombreux cas, il s'agit d'instituts semblables à ceux qui existent déjà, mais nés de nouveaux élans spirituels et apostoliques. Leur vitalité doit être confirmée par l'autorité de l'Église, à laquelle il revient de procéder aux évaluations nécessaires, tant pour éprouver l'authenticité de la finalité qui les a inspirés que pour éviter la multiplication excessive d'institutions similaires, avec le risque d'une fragmentation nocive en groupes trop petits. »

[76] FRANÇOIS, *Homélie pour la fête de la Pentecôte* (19 mai 2013), 1 : « La nouveauté nous fait toujours un peu peur, parce que nous nous sentons plus rassurés si nous avons tout sous contrôle, si c'est nous-mêmes qui construisons, programmons, faisons des projets pour notre vie selon nos plans, nos sécurités, nos goûts. Et cela arrive aussi avec Dieu »

[77] *MutRel*, n° 12, p. 481.

### **Passer la nouveauté au crible**

Tant *Christifideles laici* que *Iuvenescit Ecclesia*, le second s'appuyant sur le premier, dégagent quatre critères principaux permettant de mesurer cette continuité évangélique dans laquelle doit s'inscrire la nouveauté, la pertinence et l'originalité du charisme :

- **Chemin de sainteté.** Du point de vue de la finalité dernière du charisme, « le primat donné à la vocation de tout chrétien à la sainteté »<sup>[78]</sup>, c'est-à-dire la manière dont il aide concrètement les fidèles qui le mettent en œuvre à répondre de façon plus féconde et radicale à l'appel universel à la sainteté, à la manière d'un « instrument de sainteté et donc de croissance de la charité et de tension authentique vers la perfection de l'amour »<sup>[79]</sup>. Le bien commun de l'Église que vient servir tout charisme émane d'abord du progrès de la charité chez les fidèles. Un charisme sera d'autant plus vrai et fécond qu'il permet à ceux et celles qui y reconnaissent leur appel de réaliser « une union plus intime entre leur vie concrète et leur foi »<sup>[80]</sup>.
- **Conformité à la doctrine ecclésiale.** Du point de vue du fondement incontournable sur lequel s'appuie le charisme pour favoriser le chemin de sanctification de ceux qui y participent, « l'engagement à professer la foi catholique en accueillant et proclamant la vérité sur le Christ, sur l'Église et sur l'homme, en conformité avec l'enseignement de l'Église, qui l'interprète de façon authentique »<sup>[81]</sup>. L'unité des personnes rassemblées par un charisme commun passe par la communion dans l'unité de la foi de l'Église, de sorte que l'association née autour du charisme, comme « toute communauté charismatique, doit être un lieu d'éducation à la foi dans son intégralité »<sup>[82]</sup>. Il s'agit ici de vérifier la droiture et la cohérence doctrinale du charisme, en particulier sa capacité à former droitement ses membres, en évitant de les engager de façon aventureuse « au-delà de la doctrine et de la communauté ecclésiale », car si l'on « ne demeure pas en elles, l'on n'est pas unis au Dieu de Jésus Christ (cf. 2 Jn 1, 9) »<sup>[83]</sup>.
- **Ouverture missionnaire.** Du point de vue de la dynamique ecclésiale dans laquelle doit s'inscrire un vrai charisme, « l'accord et la coopération avec la finalité apostolique de l'Église »<sup>[84]</sup>. De quelque manière que ce soit, directe pour des associations de laïcs ou des instituts de vie consacrée apostolique, ou seulement indirecte pour des instituts contemplatifs, l'élan missionnaire signe une origine dans l'Esprit Saint. Ce dernier, « âme de la mission, [...] pousse à ouvrir les portes pour sortir, pour annoncer et témoigner la bonne vie de l'Évangile, pour communiquer la joie de la foi, de la rencontre avec le Christ »<sup>[85]</sup>. Un programme prétendument évangélique qui replie les fidèles sur eux-mêmes ne saurait provenir de l'Esprit, car « les charismes ne sont pas un patrimoine fermé, livré à un groupe pour qu'il le garde ; il s'agit plutôt de cadeaux de l'Esprit intégrés au corps ecclésial, attirés vers le centre qui est le Christ, d'où ils partent en une impulsion évangélisatrice »<sup>[86]</sup>.
- **Engagement social et attention aux plus pauvres.** Du point de vue de la dynamique sociale qui doit habiter tout charisme collectif, on rappelle avec force que « l'engagement à être présent dans la société humaine »<sup>[87]</sup>. Cet aspect typique de la doctrine postconciliaire des

[78] ChL, n° 30.

[79] *IuvEc*, n° 18a.

[80] CONCILE VATICAN II, Décret sur l'apostolat des laïcs *Apostolicam actuositatem*, n° 19.

[81] ChL, n° 30.

[82] *IuvEc*, n° 18c.

[83] FRANÇOIS, *Homélie pour la fête de la Pentecôte* (19 mai 2013), 2.

[84] ChL, n° 30.

[85] FRANÇOIS, *Homélie pour la fête de la Pentecôte* (19 mai 2013), 3.

[86] FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, 24 novembre 2013 [en abrégé : EG], n° 130.

[87] ChL, n° 30.

charismes, particulièrement marqué dans les magistères de saint Jean Paul II et du pape François, veut que l'Esprit qui pousse à évangéliser, suscite du même mouvement « des courants vivants de participation et de solidarité pour créer des conditions plus justes et plus fraternelles à l'intérieur de la société »<sup>[88]</sup>. Cette mise en œuvre de la doctrine sociale de l'Église se déploie entre autres par « l'impulsion à assurer une présence chrétienne dans les différents milieux de la vie sociale, [par] la création et l'animation d'œuvres caritatives, culturelles et spirituelles, [par] l'esprit de détachement et de pauvreté évangélique en vue d'une plus généreuse charité envers tous »<sup>[89]</sup>. Dans cette optique, la préoccupation prioritaire à accorder aux « plus abandonnés de la société »<sup>[90]</sup> ne saurait « manquer dans une réalité ecclésiale authentique »<sup>[91]</sup>, de sorte que tout charisme doit en être de quelque manière imprégné.

L'ensemble de ces critères principaux ne suffit aucunement à spécifier un charisme, mais il sert de cadre général à l'intérieur duquel la nouveauté d'un charisme doit s'inscrire pour marquer son enracinement dans la tradition vivante de l'Évangile. Chacun de ces critères peut se trouver plus ou moins valorisé dans un charisme particulier, mais l'absence totale ou le déficit de l'un d'eux serait signe, sinon toujours de l'inauthenticité du « charisme », à tout le moins d'un nécessaire ajustement sur lequel l'autorité hiérarchique doit veiller, en dialogue étroit avec les dépositaires dudit « charisme ».

### **Charisme et diversité des états de vie : laïcs ou consacrés ?**

D'autres critères liés à l'objectivité du charisme doivent également entrer en ligne de compte, selon le degré et la nature de l'engagement personnel proposé aux personnes appelées à le mettre en œuvre. La ligne principale de démarcation doit ici se prendre non seulement entre les charismes de vie consacrée et les charismes des associations de fidèles ou autres groupements évangéliques, mais sur l'extension concrète de la *sequela Christi* proposée aux fidèles. En effet, il peut arriver que, même dans des associations ou des mouvements, le degré d'engagement entraîne des exigences fortes, en particulier en matière d'obéissance et de pauvreté, avec tous les risques de dérives afférents. Le discernement devra être d'autant plus exigeant que le charisme lui-même se présente comme plus radical, comme impliquant non pas seulement un aspect de la vie des fidèles concernés, mais une part prépondérante, voire globale. Le charisme d'un groupe de prière hebdomadaire, d'un mouvement d'évangélisation ou d'une association promouvant telle ou telle forme de dévotion pourra bien sembler douteux, étriqué, désuet, trop refermé sur lui ; il ne mettra normalement pas en danger la liberté des personnes et l'équilibre profond de leur vie chrétienne. Les dérives, toujours possibles et à surveiller de près, ne devraient pas entraîner des conséquences trop lourdes en termes de manipulation et d'abus spirituels. En revanche, lorsqu'un charisme implique un engagement radical des personnes quant au temps et à l'énergie donnés, à l'argent versé, au renoncement à certains aspects ordinaires de la vie familiale et séculière, à l'obéissance aux responsables ou aux accompagnateurs spirituels, et surtout si ce n'est pas dans le cadre formel d'une vie consacrée, le risque d'abus grandit considérablement et appelle une vigilance accrue. D'ailleurs, l'Église encadre la vie consacrée par un droit et une attention concrète particulièrement serrés. Il nous faut, ici, être conscients de l'imprudence de certaines associations privées de fidèles voulant faire de leur statut et de leur vie comme « une première étape » vers la vie consacrée.

---

[88] *Ibid.*

[89] *Ibid.*

[90] EG, n° 186.

[91] *IuvEc*, n° 18h.

Lorsque le charisme se présente d'emblée comme relevant de la vie consacrée, avec ses éléments caractéristiques que sont la profession des conseils évangéliques, la vie commune, un certain retrait du monde, un engagement total de la personne dans la *sequela Christi*, les choses sont assez claires, les règles étant définies d'emblée : le charisme devra respecter les normes canoniques par lesquelles l'Église protège et accompagne la vie consacrée depuis des siècles. Certes, la vigilance de la hiérarchie peut être trompée par un fondateur habile qui saura contourner certaines de ces règles mais, tôt ou tard, le cadre assez rigoureux de la vie consacrée favorise la mise à jour d'éventuels abus, avec en particulier les étapes d'approbation nombreuses et étalées dans le temps, puis les visites canoniques et un accompagnement direct et permanent par l'autorité ecclésiale. C'est justement afin de protéger contre les possibles dérives des fondateurs ou fondatrices que le Siège Apostolique ne cesse de resserrer son contrôle sur le parcours canonique de discernement d'un nouveau charisme de vie consacrée. Ainsi, depuis 2020, un évêque local ne peut plus ériger un nouvel institut sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation expresse de Rome (CIC, can. 579, modifié par le *motu proprio Authenticum charismatis* du 1<sup>er</sup> novembre 2020). Cette mesure vise directement à prévenir la reconnaissance précipitée et mal discernée d'un nouveau charisme de vie consacrée.

La situation est plus délicate lorsqu'un charisme, sans se présenter comme relevant de la vie consacrée, et même parfois en revendiquant son caractère purement laïc et séculier, implique un engagement radical des personnes sur un mode qui, concrètement, n'est pas loin des conseils évangéliques, en particulier pour ce qui concerne la pauvreté, l'obéissance, la disponibilité pour la mission, voire certaines formes de vie commune. Cela concerne nombre de communautés nouvelles qui, dans l'élan de l'appel universel à la sainteté, entendent promouvoir la radicalité évangélique comme destinée à tous, et pas seulement aux religieux ou aux membres des instituts séculiers. L'intention est louable, mais le cadre canonique est ici beaucoup plus lâche que pour la vie consacrée, sans garde-fou contre les abus possibles.

Devant un charisme qui proposerait, par exemple, à des couples de s'engager avec leurs enfants dans une forme de vie commune, en se dépossédant plus ou moins partiellement de leurs biens, de leurs revenus et donc de leur autonomie concrète, en assumant un rythme de prière intense et se dépensant à plein temps pour la mission, il faut non seulement faire preuve d'une extrême vigilance mais intervenir pour corriger de l'intérieur des erreurs objectives. On rappellera, par exemple, qu'un couple laïc doit rester souverain de toutes ses décisions, qu'il doit disposer de ressources propres et assumer les obligations de la vie séculière, à commencer par la priorité à donner à l'éducation des enfants.

En l'absence de tout cadre canonique ecclésial encadrant ces formes radicales d'engagement laïc, l'autorité hiérarchique doit se montrer d'autant plus exigeante que l'enthousiasme et la bonne volonté peuvent facilement couvrir du nom de charisme des formes déséquilibrées d'utopie à façade évangélique<sup>[92]</sup>. Nous reviendrons sur ce point à propos du passage du charisme de fondation au charisme propre, la nouveauté des charismes exigeant ici un travail actif de redressement et de correction.

---

[92] Ce n'est pas faire preuve de sévérité excessive que d'estimer qu'un tel discernement a pu manquer dans la manière d'accompagner l'éclosion des communautés nouvelles et charismatiques, en France, dans les années 1970-1980. À cet égard, certaines instances romaines n'ont pas toujours pu ou su aider les évêques à jouer avec rigueur leur mission de vigilance, quand, soucieuses de favoriser ces nouvelles pousses de vie chrétienne en vue de la « Nouvelle évangélisation », elles manquaient d'expérience et d'expertise dans l'accompagnement de formes d'engagement se rapprochant *de facto* de la vie consacrée. Après décantation et, hélas bien des abus tardivement dénoncés, les choses semblent plus claires aujourd'hui. L'appel à la radicalité évangélique et à la communion des états de vie ne signifie pas la confusion entre laïcs et consacrés.

### **Charisme et Parole de Dieu**

Certains fondateurs ont pu faire passer leur mission comme prophétique. De fait, si un charisme est vraiment un charisme, une inspiration divine, par définition, en est à l'origine. Mais le charisme ne sera jamais Parole de Dieu. Il ne revêtera jamais son autorité mais devra, au contraire, toujours se déployer en conformité avec elle. L'inspiration qui préside à sa dispensation ne peut d'aucune manière être assimilée à celle dont ont bénéficié les auteurs sacrés, en particulier les prophètes et les Apôtres. L'Esprit inspire les fondateurs en les assistant dans le processus humain de genèse du charisme fondateur et de mise en place concrète. En revanche, il ne fait pas de leurs paroles, leurs écrits et leurs actes, en eux-mêmes, des paroles ou actions divines. Dieu a tout dit en son Fils. Les fondateurs ne peuvent pas faire autre chose que d'actualiser, avec l'assistance de l'Esprit Saint, un mode de vie chrétienne déjà inscrit potentiellement dans l'Évangile et qui, quels que soient ses éléments de nouveauté, devra toujours se déployer à l'intérieur du cadre de l'Évangile, l'autorité de l'Église veillant à cette conformité. Autant l'Église est elle-même soumise à la Parole de Dieu, autant elle doit veiller à ce que tout charisme entre dans la vérité et la bonté de l'Évangile telle qu'elle-même a autorité pour l'interpréter de façon authentique. Que le fondateur ou la fondatrice estime tenir son charisme de Dieu peut être entendu en bonne part, mais certainement pas comme si ce charisme, tel qu'il ou elle l'a reçu, devait s'imposer à l'Église avec l'autorité d'une parole divine.

### **Critères portant sur le devenir ou mûrissement du charisme**

Un charisme de fondation ne se discerne pas seulement dans l'objectivité de sa formulation par le fondateur et ses premiers compagnons, mais aussi par la manière concrète dont il est mis en œuvre et dont il commence à se déployer. Le jugement d'authenticité prend ici en compte les premiers résultats visibles ou perceptibles qui accompagnent rapidement la naissance de la communauté ou de l'association. Selon un usage appuyé sur la parole de Jésus : « C'est au fruit que l'on reconnaît l'arbre » (Mt 12, 33). On parle alors des « fruits » du charisme. Le principe essentiel sur lequel appuyer le discernement par les fruits peut être formulé ainsi : la priorité est à donner aux critères intérieurs et spirituels les plus spécifiquement évangéliques et ecclésiaux (fruits de sainteté, de paix, de liberté intérieure pour les personnes, fruits de générosité apostolique, d'attention aux pauvres, d'acceptation des épreuves, de soumission véritable à la hiérarchie pour la communauté...), non aux critères extérieurs plus humains ou mondains (rayonnement visible, succès, réputation, puissance financière ou capacité de mobilisation...). Pour reprendre une distinction de vocabulaire posée dans un précédent document de notre Commission doctrinale, on peut réserver aux critères intérieurs et spirituels la qualité de fruits, et parler plutôt, à propos des critères extérieurs plus mondains, d'œuvres<sup>[93]</sup>.

### **Ambiguïté du succès apparent : les œuvres**

Les critères extérieurs, les œuvres visibles, exigent un discernement d'autant plus rigoureux qu'ils ne sont pas toujours trompeurs. L'apparition de charismes parmi les plus authentiques (par exemple, les ordres mendiants au XIII<sup>e</sup> siècle) a souvent été accompagnée de tels phénomènes d'engouement de la part du peuple de Dieu, depuis les plus simples fidèles jusqu'à des personnalités politiques ou sociales heureuses d'apporter leur appui à de jeunes pousses prometteuses. Ce succès a facilité concrètement leur accueil par les évêques ou par le Pape, surtout face aux résistances et oppositions qu'il fallait vaincre. Le succès n'est certainement pas le signe *a priori*

[93] Cf. CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE – COMMISSION DOCTRINALE, *L'arbre et ses fruits. Trouble ecclésial lié à la fécondité spirituelle des personnalités perverses*, juin 2021, p. 26-27.

de l'inauthenticité d'un charisme. Il peut au contraire manifester comment le peuple de Dieu accueille spontanément, par son *sensus fidei fidelium*, les dons que l'Esprit envoie dans l'Église pour répondre à ses attentes profondes.

Cependant, grande est la tentation – et trop souvent l'autorité ecclésiale chargée de la vigilance sur les nouvelles fondations y a cédé – de donner concrètement la priorité aux critères extérieurs les plus impressionnants, flamboyants, saisissants. Ces critères d'apparence signés par le succès et l'immédiateté sont nombreux. Ils peuvent faire parfois illusion : les foules qui se précipitent vers telle communauté ou assemblée de prière pour l'ardeur sensible de sa prière, pour les miracles qui s'y opèrent, pour la fraternité sensible qui s'y manifeste, pour le réconfort qu'y trouvent les personnes ; les vocations qui affluent, permettant l'ouverture rapide de nouvelles implantations et le déploiement d'activités jouant à leur tour un rôle démultiplicateur ; les phénomènes de mode spirituelle ou apostolique, parfois relayés hâtivement par le bouche à oreille, par certains médias spécialisés ou maintenant par les réseaux sociaux, qui font que l'on parle beaucoup de tel groupe récemment apparu et donc de son charisme : le succès appelant le succès, les jeunes appelant les jeunes ! L'autorité ecclésiale se laisse d'autant plus facilement séduire par ces nouveaux mouvements qu'elle y trouve des appuis pour répondre à d'authentiques besoins de renouveau pastoral, les groupes ecclésiaux plus anciens, comme les paroisses ou les vieux ordres, pouvant manquer de vitalité et de réactivité face aux nouveaux défis.

Le danger inhérent à ces critères externes, que l'on peut qualifier de « mondains » ou pour reprendre une expression paulinienne (1 Co 2, 12) très prisée du pape François<sup>[94]</sup> selon « l'esprit du monde », c'est de s'arrêter à eux. On leur donne une telle importance que le discernement se dispense concrètement d'aller plus loin ou, s'il le fait, se laisse dès le départ tellement impressionner par eux qu'un jugement initial précipité et superficiel *a priori* favorable commandera la suite du processus et empêchera la prise en compte sérieuse d'autres critères, surtout si des indices négatifs devaient en ressortir.

### **Discerner la fécondité spirituelle profonde : les fruits**

Les fruits plus spécifiquement évangéliques et spirituels, les fruits au sens précis donné à ce mot par distinction des œuvres, quant à eux, sont aisés à décrire sur le papier, mais autrement plus difficiles à cerner dans le concret. Les listes des principaux critères d'un charisme authentique dressées par les textes du Magistère usent à plusieurs reprises de l'expression : « Présence de fruits spirituels de charité, joie, paix et maturité humaine (cf. Ga 5, 22) »<sup>[95]</sup>. Parvenir à saisir de tels indices dans leur authenticité demande à la fois du temps, de la disponibilité et une grande délicatesse de perception. Il y faut une attention directe aux personnes dans la variété des lieux et des moments où elles assument et déploient ce charisme. La présence de marques visibles d'affection fraternelle, d'enthousiasme, d'unanimité et d'assurance peut servir de trompe-l'œil et masquer l'absence de ce que sont en vérité la charité, la joie, la paix, la maturité humaine. Seul un contact répété, fréquent, approfondi avec les personnes dans leurs lieux de vie, de prière ou d'apostolat permet de poser un jugement solide sur la qualité de ces fruits de l'Esprit dont un charisme authentique doit susciter l'éclosion.

[94] FRANÇOIS, *Méditation du 16 mai 2020* : « Demandons à l'Esprit Saint, pendant ces derniers jours du temps pascal, la grâce de discerner ce qu'est la mondanité et ce qu'est l'Évangile, et il ne faut pas se laisser tromper, car le monde nous hait, le monde a haï Jésus et Jésus a prié pour que le Père nous défende de l'esprit du monde (cf. Jn 17, 15). »

[95] *JuvEc*, n° 18e ; SAINT JEAN PAUL II, *Audience du 24 juin 1992*.

L'évêque ne pouvant pas toujours, ou pas souvent, assumer lui-même cette tâche de visite, d'écoute, de vigilance sur le terrain, il doit pourtant se garder de précipiter les choses et, pour cela, se faire aider d'un ou plusieurs collaborateurs de confiance, hommes et femmes, qui iront, eux-mêmes, de façon régulière et répétée visiter les lieux et se rendre disponibles aux personnes, non seulement en groupe mais de façon individuelle. Le processus de discernement ne sera d'ailleurs jamais infaillible, car ceux qui en sont chargés peuvent se heurter, sans s'en rendre compte *a priori*, à des acteurs redoutablement doués dans l'art de la dissimulation (le fondateur ou fondatrice, ses proches compagnons ou compagnes de fondation, sa garde rapprochée) au point de se laisser aveugler malgré un effort certain de lucidité, comme aussi se trouver devant un groupe désarmant de simplicité, de droiture et d'humilité évangélique, sans la moindre affectation. La prudence doit rester ici la vertu maîtresse d'un tel discernement de terrain, au cas par cas, sans généralisation : tel groupe appartient à telle mouvance ou telle sensibilité, donc ce doit être authentique, ou le contraire...

### **Les critères d'ecclésialité**

En matière de fruits spirituels d'un nouveau charisme, les garanties les plus solides semblent devoir être trouvées du côté de ce qu'on peut appeler les critères d'ecclésialité dont certains sont étroitement associés au mystère de la Croix du Christ.

Ces critères les plus manifestes, et qui ont l'occasion de se révéler (ou de manquer) assez rapidement, sont liés à la communion, à la reconnaissance et à l'estime : comment la mise en œuvre de ce charisme entre-t-elle dans une communion franche et loyale tant avec l'autorité ecclésiale qu'avec les autres composantes du Corps du Christ, comme les paroisses, les autres instituts de vie consacrée, les autres associations ou mouvements ?

Une entité nouvelle, fière de son charisme, consciente de son originalité et convaincue de son origine divine, pourra avoir tendance à s'estimer capable de naître, vivre et grandir par elle-même, par les forces directement reçues de la volonté de Dieu sur elle, de sorte que les autorités ecclésiales apparaîtront plus comme des gênes ou des freins à esquiver que comme des appuis, des garanties et surtout des références. *Iuvenescit Ecclesia* évoque ce point parmi les critères principaux de discernement d'un charisme :

*Témoignage d'une réelle communion avec toute l'Église.* Cela comporte une « relation filiale avec le Pape, centre perpétuel et visible de l'unité de l'Église universelle, et avec l'évêque, "principe visible et fondement de l'unité" de l'Église particulière ». Cela implique la « disponibilité loyale à recevoir leurs enseignements doctrinaux et leurs directives pastorales », de même que « la disponibilité à prendre part aux programmes et aux activités de l'Église tant sur le plan national que sur le plan international ; l'engagement dans la catéchèse et la capacité pédagogique pour la formation des chrétiens »<sup>[96]</sup>.

Cette communion active avec les instances ecclésiales ne signifie pas seulement de savoir aller y chercher des appuis nécessaires pour se faire une place reconnue dans la communauté des croyants, mais aussi et surtout de prendre une part active dans la vie de l'Église, en se laissant enseigner par le magistère des pasteurs et conduire par ses directives pastorales. Un charisme qui conduirait ceux qui le mettent en œuvre à s'estimer plus sûrs doctrinalement que les pasteurs, plus capables qu'eux de sentir et décider des urgences apostoliques, plus au clair sur la manière de prier et de célébrer, au motif que le charisme vient directement de l'Esprit Saint, aura toute chance soit de n'être pas authentique, soit d'avoir été dévié ou mal compris par ceux qui s'en disent les dépositaires. Cette docilité doctrinale et pastorale à la hiérarchie n'implique aucunement que le

---

[96] *IuvEc*, n° 18d, citant saint Jean Paul II, *ChF*, n° 30.

groupe devrait renoncer à toute originalité, à toute particularité, à toute insistance sur un aspect assez nouveau contenu dans le charisme, mais que la mise en œuvre concrète l'oblige à s'insérer dans l'ensemble de la vie doctrinale, liturgique et pastorale du Peuple de Dieu derrière ses pasteurs. La collaboration de la nouvelle communauté à la maturation de son charisme passera par une confiance franche et loyale envers la hiérarchie, sans renoncer à son originalité propre, mais sans non plus s'isoler dans l'orgueilleuse superbe d'une vocation conçue comme supérieure, impossible à comprendre par les structures ecclésiales fatiguées et vieillissantes. Il convient encore de souligner la nécessité, pour l'évêque, de ne pas rester le seul interlocuteur du Saint-Siège. La collégialité épiscopale sera un gage de communion étroite et effective avec le Siège Apostolique mais aussi un moyen concret de lutte contre des dérives individuelles.

Cette attitude d'ouverture à la communion ecclésiale concerne aussi le regard porté sur les autres cellules du Peuple de Dieu, à commencer par les communautés locales comme les paroisses, mais aussi sur les instituts, associations ou mouvements voisins. L'esprit de supériorité que peut induire un nouveau charisme a vite fait de conduire à regarder les autres, surtout les plus anciens, en apparence moins dynamiques, moins attractifs, comme dépassés, hors course, sans intérêt, destinés à végéter dans leur coin avant d'achever bientôt leur parcours, alors que l'avenir de l'Église se concentrerait tout entier dans la fraîcheur des nouveaux charismes. Aussi *Iuvenescit Ecclesia* précise à ce propos un nouveau critère d'authenticité :

*Estime et reconnaissance pour la complémentarité réciproque d'autres composantes charismatiques dans l'Église. Il en découle aussi une disponibilité à la collaboration réciproque. En effet, « un signe clair de l'authenticité d'un charisme est son ecclésialité, sa capacité de s'intégrer harmonieusement dans la vie du peuple saint de Dieu, pour le bien de tous. Une véritable nouveauté suscitée par l'Esprit n'a pas besoin de porter ombrage aux autres spiritualités et dons pour s'affirmer elle-même »<sup>[97]</sup>.*

Les témoignages ne manquent pas de propos tenus aux aspirants se préparant à rejoindre telle de ces communautés nouvelles dans les années 1980, selon lesquels son charisme, suscité par l'Esprit face aux désordres de l'après Concile, prenait le meilleur des anciens ordres comme les Franciscains, les Dominicains, les Carmes, les Jésuites, usés par le progressisme et proches de leur fin, pour en faire une synthèse renouvelée et fiable, directement en prise avec les défis de la Nouvelle évangélisation. Par ailleurs, après avoir traversé de graves crises de croissance à partir des années 2000, les membres lucides de telle ou telle de ces communautés nouvelles avouaient, avec humilité, combien ces épreuves qui les avaient ébranlés jusqu'à leurs racines, les avaient guéris d'un solide péché d'orgueil : « Nous pensions que nous allions sauver l'Église, or c'est elle qui nous sauve ! »

### ***Docilité ecclésiale dans l'explicitation du charisme***

Il importe de préciser que ces critères de communion ecclésiale, envers la hiérarchie comme envers les autres composantes du Peuple de Dieu, ne valent pas seulement pour authentifier un charisme, vérifier son origine dans la volonté de Dieu, mais aussi, fort souvent, pour aider à son affinement, à sa maturation, comme à la purification évangélique de ceux et celles qui le reçurent et mirent en œuvre. Voici qui nous rapproche du mystère de la Croix du Christ, en dehors duquel aucune maturation vraiment évangélique ne peut se produire.

Le charisme de fondation n'est pas encore le charisme propre de l'institut, de l'association ou du mouvement. Il en est l'origine et la première éclosion, toujours en cours de discernement et de maturation. Ni le fondateur ou la fondatrice, ni ses premiers compagnons ou premières compagnes ne sont les propriétaires ou les garants exclusifs de son mûrissement. Le plus souvent,

---

[97] *Ibid.*, n°18e, citant EG, n°130.

à la mesure de la nouveauté portée par ce charisme en matière de vie ou d'action évangélique, l'autorité ecclésiale, sans douter de l'authenticité du charisme, percevra la nécessité d'en affiner l'expression et la mise en œuvre, pour une meilleure conformité à tous les critères que nous avons déjà évoqués.

Ce faisant, elle peut se heurter à une divergence de vue avec ceux qui ont reçu et commencé de déployer ce charisme, ces derniers s'en considérant comme les seuls dépositaires autorisés, en prise plus ou moins directe avec l'Esprit Saint et pouvant éventuellement suspecter la hiérarchie de ne pas comprendre ce charisme, de rester a priori fermée à la nouveauté de l'Esprit, de brider ou amputer les dons de Dieu. Ce pourra être une divergence dans la manière de formuler le charisme ou de le mettre concrètement en œuvre. Ce pourra être encore une intervention dans le gouvernement de l'institut ou groupement nouveau, suite à une visite apostolique, canonique ou fraternelle ayant signalé, par exemple, des difficultés préoccupantes concernant l'exercice de l'autorité et de l'obéissance, la qualité de la formation, le discernement des vocations, ou « l'auto-référentialité » d'une communauté...

Les attitudes des dépositaires dudit « charisme » dans une telle épreuve seront révélatrices, en profondeur, de l'authenticité du charisme. Défendre son point de vue, fût-ce avec insistance, est légitime. Mais cela doit toujours se faire dans l'humilité, la docilité envers l'autorité hiérarchique et in fine la capacité à obéir vraiment.

### ***Les moments d'épreuve et le mystère de la croix du Seigneur***

*Iuvenescit Ecclesia* énonce clairement ce critère, dans le prolongement de *Mutuae relationes* :

*Acceptation des moments d'épreuve dans le discernement des charismes.* Étant donné que le don charismatique peut posséder « une certaine force de vraie nouveauté, dans la vie spirituelle de l'Église, et d'initiative dans l'action, qui peut parfois sembler incommode », un critère d'authenticité se manifeste dans « l'humilité pour supporter les contretemps ; le juste rapport entre charisme véritable, prospective de nouveauté et souffrance comporte une constante historique : c'est la liaison entre le charisme et la croix ». La naissance de tensions éventuelles exige de la part de tous la pratique d'une charité plus grande, en vue d'une communion et d'une unité ecclésiales toujours plus profondes<sup>[98]</sup>.

Les moments de crises et d'épreuves souvent ne manquent pas : divisions internes, jalousies entre responsables, départs de la communauté ou de l'institut, tensions au sujet d'un projet ou autour de l'écriture d'un texte communautaire, querelles avec une municipalité ou une association... La façon de gérer ces temps d'épreuves avec une éthique ajustée sont aussi déterminants dans le discernement. La docilité à écouter les recommandations de l'autorité et l'obéissance envers ses directives sont encore autant de vertus dont doivent faire preuve les dépositaires du charisme. En union avec le mystère de la Croix du Seigneur, ces moments peuvent en attester concrètement la vérité profonde. C'est bien la présence effective d'une vraie charité qui en jaillira. L'autorité, certes, doit se montrer soucieuse, de son côté, d'écouter elle aussi avec docilité tout ce que disent et réalisent les dépositaires du charisme, avec patience et bienveillance. Mais la décision ultime appartenant à la hiérarchie, viendra un moment où ceux à qui le charisme a été confié doivent s'incliner et, si la décision contraire, parfois profondément, leur propre perception du charisme, accepter cette épreuve comme une manière de s'unir à l'obéissance du Christ.

Ce critère de communion et d'unité avec les autorités ecclésiales doit être considéré avec d'autant plus d'attention que les nouveaux instituts ou groupements, afin de protéger ce qu'ils pensent être la vérité de leur charisme, peuvent être tentés de jouer un degré de la hiérarchie contre les

---

[98] *IuvEc*, n° 18f, citant *MutRel*, n° 12.

autres. La loyauté d'un côté, la vigilance de l'autre sont de rigueur pour éviter que ne se reproduise ce qui, de fait, a pu survenir dans les décennies de l'après Concile, lorsque certaines communautés nouvelles en appelaient facilement au soutien de Rome contre les réserves des autorités locales, ces dernières passant pour trop frileuses, alors que leur proximité de terrain leur faisait pressentir de réelles difficultés internes masquées par d'apparents succès extérieurs. Inversement, on a pu voir d'autres de ces communautés, sinon les mêmes, contourner des exigences et décisions diocésaines ou romaines, lucides et pressantes, en allant refonder des surgesons plus ou moins sauvages dans des diocèses éloignés de leur lieu d'origine, échappant concrètement, quelques complicités y aidant, à la vigilance du Siège Apostolique. Autant de manières, en croyant manœuvrer habilement, de se soustraire à cette « liaison entre le charisme et la croix » qui reste pourtant l'un des critères les plus sûrs de la vérité d'un charisme en sa phase de discernement.

### 3. Discerner la capacité d'actualisation du charisme propre

Une fois que sa réception ecclésiale durable a permis de reconnaître un charisme de fondation comme authentique, le processus de discernement ne s'achève pourtant pas. On doit même dire que le discernement reste une exigence permanente pour la vie d'un charisme, dans la mesure même où il s'agit d'un don durable de l'Esprit de Dieu, donc vivant et évolutif. En effet, le passage du charisme de fondation au charisme propre d'un institut ou d'une communauté ne consiste pas en une immobilisation fixiste et purement conservatoire, mais en l'ouverture à une exigence permanente d'actualisation. Si le charisme de fondation ne peut plus changer, puisque la période de fondation est historiquement achevée, sa mise en œuvre effective dans le charisme propre doit rester attentive à garder à ce dernier sa pertinence et sa fécondité pour l'Église, dans un contexte de temps et de lieux qui ne cesse de changer.

#### Chaque institut ou communauté, responsable de l'actualisation de son charisme

Ce discernement revient en premier lieu à celles et ceux qui vivent de ce charisme et le déploient concrètement. Comme un corps vivant, habité, éclairé et stimulé par l'Esprit Saint, – et à la mesure même de sa docilité à l'Esprit – un institut et une communauté devront percevoir par eux-mêmes comment les évolutions générales de l'Église, des sociétés et des contextes culturels dans lesquels ils vivent les obligent à ajuster la mise en œuvre de leur charisme aux facteurs nouveaux avec lesquels ils interagiraient. Cet ajustement vaut non seulement pour les œuvres apostoliques liées au charisme mais aussi, le cas échéant, pour la pratique des conseils évangéliques, pour la vie de prière et la vie fraternelle.

Le décret conciliaire *Perfectae caritatis*, à l'encontre d'un certain immobilisme de la vie consacrée qui semblait lié à l'intangibilité des charismes particuliers, a énoncé les principes généraux et les consignes précises pour la mise en œuvre d'une « rénovation et adaptation de la vie religieuse ». Le mot d'ordre principal reste la conciliation entre la fidélité inamissible au charisme de fondation, alors appelé « inspiration originelle », et les conditions nouvelles de sa mise en œuvre :

La rénovation et l'adaptation de la vie religieuse comprennent à la fois le retour continu aux sources de toute vie chrétienne ainsi qu'à l'inspiration originelle des instituts et, d'autre part, l'adaptation de ceux-ci aux conditions nouvelles d'existence. Une telle rénovation doit s'accomplir, sous l'impulsion de l'Esprit Saint et la direction de l'Église<sup>[99]</sup>.

---

[99] PC, n° 2.

Ce qui devait être fait de façon urgente (et a pu être fait de façon parfois précipitée, avec la refonte générale des constitutions) pour tous les instituts dans le *kairos* tourmenté de l'après-Concile, reste une loi ordinaire et permanente pour tous les charismes propres. Le charisme même de la vie consacrée, par le primat donné à la suite du Christ et à l'intimité avec lui, oblige particulièrement les consacrés, en tout moment, à la docilité envers les appels que leur adresse son Esprit. Saint Jean Paul II, dans *Vita consecrata*, a bien décrit cette corrélation entre le charisme général de la vie consacrée qui rend plus docile aux « suggestions intérieures de l'Esprit » et l'adaptation continuée du « charisme propre » aux « exigences de la situation historique concrète ». C'est ce que le pape qualifie de « mission prophétique » de la vie consacrée en tant que telle :

La vie consacrée reçoit la mission prophétique *de rappeler et de servir le dessein de Dieu sur les hommes*, tel que l'annonce l'Écriture et que la lecture attentive des signes de l'action providentielle de Dieu dans l'histoire le fait apparaître. C'est le projet d'une humanité sauvée et réconciliée (cf. Col 2, 20-22). Pour bien accomplir ce service, les personnes consacrées doivent avoir une profonde expérience de Dieu et prendre conscience des défis de leur temps, en découvrant leur sens théologique profond dans un discernement pratiqué avec l'aide de l'Esprit. En effet, dans les événements de l'histoire se cache souvent l'appel de Dieu à travailler selon ses desseins en s'intéressant de manière dynamique et féconde aux questions de notre temps.

Comme le dit le Concile, le discernement des signes des temps doit être mené à la lumière de l'Évangile, pour que l'on puisse « répondre aux questions permanentes des hommes sur le sens de la vie présente et de la vie future, et sur leurs relations réciproques » (*Gaudium et spes*, n° 2). Il est donc nécessaire d'ouvrir son âme aux suggestions intérieures de l'Esprit, qui invite à saisir en profondeur les desseins de la Providence. L'Esprit appelle la vie consacrée à élaborer de nouvelles réponses aux problèmes nouveaux du monde d'aujourd'hui. Ce sont des appels de Dieu que seules des âmes habituées à chercher en tout la volonté de Dieu savent recevoir avec fidélité puis traduire avec courage par des choix qui s'accordent avec le charisme originel et avec les exigences de la situation historique concrète<sup>[100]</sup>.

C'est à chaque institut comme aussi, par analogie, à chaque association ou mouvement d'exercer ce discernement entre la fidélité au charisme originel reçu du fondateur de façon définitive, et l'adaptation aux évolutions du contexte historique indiquées par les « signes des temps ». Deux écueils se présentent ici, dont doivent se méfier les dépositaires du charisme : d'une part, l'immobilisme qui se refuse à toucher au charisme propre en l'assimilant *de facto* au charisme originaire, comme si ce n'était pas un don actuel et actualisé de l'Esprit Saint ; d'autre part, la mutation substantielle du charisme propre sans continuité fondamentale avec le charisme originaire.

## Rôle de la hiérarchie ecclésiale dans l'actualisation des charismes

Même devenu « propre », un charisme n'appartient pas à l'institut ou à la communauté qu'il a fait naître. Comme don fait à l'Église, ce charisme, même ancien et éprouvé, reste confié à la vigilance de la hiérarchie ecclésiastique qui a autorité tant pour assurer sa continuité avec le « charisme originaire » que pour stimuler le cas échéant son adaptation aux nouvelles conditions pastorales, sociales et culturelles. L'institut ne saurait se fermer sur lui au motif qu'il serait le seul garant d'une mise en œuvre de son charisme propre en conformité avec le charisme de fondation. S'il lui revient sans cesse de travailler à discerner comment concilier fidélité au charisme de fondation et adaptation du charisme propre, en particulier par ses instances propres comme les chapitres, les visites, les congrégations ou assemblées générales, il ne peut le faire que sous le regard, voire sous l'autorité du ministère apostolique. Et celui-ci ne saurait se dérober à sa responsabilité, lorsque des circonstances critiques ou conflictuelles l'y obligent.

---

[100] VC, n° 73a-b.

Ne retenons que deux exemples pour illustrer cette synergie de la hiérarchie et d'un institut dans l'adaptation de son charisme propre. Dès le début de son pontificat, dans les années 1981-1983, Jean Paul II n'a pas hésité à intervenir de façon ferme au sein de la Compagnie de Jésus, y compris en nommant, avec autorité, à sa tête un délégué personnel pour la rappeler à une fidélité plus marquée à l'intégrité de la doctrine catholique, à sa mission d'éducation de la jeunesse et à son vœu d'obéissance spéciale au Pape, selon que le veut son charisme de fondation reçu et transmis par saint Ignace. Adapter le charisme propre de la Compagnie aux conditions nouvelles de l'apostolat dans le monde moderne, en particulier aux exigences de justice et de paix, ne saurait se faire au détriment de son unité ni de son identité religieuse et cléricale<sup>[101]</sup>. Inversement, estimant que l'Ordre de Malte restait figé sur certains éléments trop « mondains » de son patrimoine, en décalage avec les nécessités de la mise en œuvre de son charisme original d'aide aux réfugiés et aux malades, le pape François est intervenu directement, en 2022, en édictant une nouvelle charte constitutionnelle. La mesure la plus symbolique de cette réforme a été la suppression de l'exigence nobiliaire pour devenir chevalier profès, mais la plus prégnante a été de renforcer la sujétion de l'ordre souverain à l'autorité du Siège Apostolique en tant qu'ordre religieux<sup>[102]</sup>.

Nouveau ou déjà solidement implanté dans le paysage ecclésial, un charisme propre n'est donc jamais donné par Dieu en propriété à ceux qui sont appelés à le recevoir et le déployer. Il est confié à l'Église et pour l'Église, de sorte que c'est toujours par synergie entre sa mise en œuvre interne par l'institut ou la communauté elle-même, sa réception dans le Peuple de Dieu et son accompagnement par la hiérarchie qu'il peut rester vivant et fécond pour le bien commun de l'Église.

---

[101] Cf. SAINT JEAN PAUL II, *Homélie à l'ouverture de la 33<sup>e</sup> Congrégation générale de la Compagnie de Jésus*, 2 septembre 1983, *La Documentation catholique*, n° 1859 (2 octobre 1983), p. 867-870.

[102] Cf. FRANÇOIS, *Décret pour l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte*, 3 septembre 2022.

# AU SUJET des charismes personnels

---

Les dons de l'Esprit Saint sont conférés par pure grâce de Dieu aux disciples de Jésus marqués du caractère du baptême et de la confirmation. Leur caractéristique principale, qui est aussi leur élément de discernement essentiel, est qu'ils sont conférés pour le bien de l'Église entière<sup>[103]</sup>.

« Les charismes sont à accueillir avec reconnaissance par celui qui les reçoit, mais aussi par tous les membres de l'Église. Ils sont, en effet, une merveilleuse richesse de grâce pour la vitalité apostolique et pour la sainteté de tout le Corps du Christ ; pourvu cependant qu'il s'agisse de dons qui proviennent véritablement de l'Esprit Saint et qu'ils soient exercés de façon pleinement conforme aux impulsions authentiques de ce même Esprit. C'est dans ce sens qu'apparaît toujours plus nécessaire le discernement des charismes<sup>[104]</sup>.

Nous proposons, à présent, un bref état des lieux sur l'exercice, aujourd'hui, des charismes personnels dans l'Église en France puis quelques éléments de discernement.

## A. Regard sur l'exercice des charismes personnels dans l'Église en France

L'expérience du Renouveau charismatique, issue notamment de la rencontre avec le milieu protestant américain, exerce une forte influence dans l'Église catholique en France. Cette expérience met en lumière notamment l'action et la manifestation de l'Esprit Saint, à travers un nombre de signes reçus ou exercés dans l'action missionnaire, la vie de groupes ou de communautés parfois œcuméniques.

Cette expérience a reçu les encouragements de la hiérarchie. L'exercice des charismes est habituellement enseigné et encadré en interne de ces groupes et communautés. On y insiste notamment sur le lien entre exercice des charismes et expérience de l'obéissance et de l'unité dans un cadre de charité et d'envoi missionnaire. Beaucoup conjuguent l'expérience de la réception des charismes et celle du discernement. L'exercice de la vigilance épiscopale est mieux vécu lorsqu'existe cette culture du discernement et que les responsables ont un rapport ajusté à l'autorité de l'Église et à celle qu'ils exercent en interne.

Ces expériences ont convaincu beaucoup de baptisés qu'il fallait « aspirer aux charismes les meilleurs » (1 Co 12, 31), en vue du bien de tous. Cela a émergé dans un temps de renouveau de

[103] *Lumen gentium* 12 : « Mais le même Esprit Saint ne se borne pas à sanctifier le Peuple de Dieu par les sacrements et les ministères, à le conduire et à lui donner l'ornement des vertus, il distribue aussi parmi les fidèles de tous ordres, "répartissant ses dons à son gré en chacun" (1 Co 12, 11), les grâces spéciales qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Église, suivant ce qu'il est dit : "C'est toujours pour le bien commun que le don de l'Esprit se manifeste dans un homme" (1 Co 12, 7). Ces grâces, des plus éclatantes aux plus simples et aux plus largement diffusées, doivent être reçues avec action de grâce et apporter consolation, étant avant tout ajustées aux nécessités de l'Église et destinées à y répondre. Mais les dons extraordinaires ne doivent pas être témérairement recherchés ; ce n'est pas de ce côté qu'il faut espérer présomptueusement le fruit des œuvres apostoliques ; c'est à ceux qui ont la charge de l'Église de porter un jugement sur l'authenticité de ces dons et sur leur usage bien ordonné. C'est à eux qu'il convient spécialement, non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver pour retenir ce qui est bon (cf. 1 Th 5, 12.19-21). »

[104] ChL, n° 24.

l'évangélisation, en un contexte qui mêle un agnosticisme puissant, une méfiance à l'égard du religieux, et à l'inverse une attirance pour le « surnaturel » et une soif d'intériorité. Au cours des années récentes, grâce au développement du web, les « Écoles de charismes », les cours (Ex : 7 semaines, séminaires...) se sont développés en France, au sein de l'Église catholique<sup>[105]</sup>. Ces initiatives sont diverses et peu inventoriées. Beaucoup sont influencées par des anglo-saxons souvent pragmatiques<sup>[106]</sup>. Elles passent par le biais de cours sur internet. Certaines sont organisées par des groupes non répertoriés dans l'Église catholique mais animés par des laïcs catholiques. Ils échappent parfois à la vigilance ecclésiale.

Le don des charismes est reçu, dans ce cadre, comme déploiement de la grâce baptismale, de manière parfois « spectaculaire » (comme ceux de guérison ou prophétie) mais aussi dans la simplicité et l'humilité. Les charismes expérimentés correspondent aux listes pauliniennes mais pas seulement : la gamme des charismes personnels peut être élargie aux charismes de compassion, d'écoute, de prédication parfois... Le don des charismes n'est pas nécessairement lié à la pratique de « l'effusion de l'Esprit Saint », même si cette dernière peut rendre plus sensible à l'exercice des charismes.

Le discernement ecclésial est appelé à reconnaître et à encourager l'esprit de foi à l'œuvre dans ces pratiques. Cette foi n'est pas sans signes donnés de la part de Dieu, et reçus dans son Peuple. Le fait d'élargir la gamme des charismes permet de mieux comprendre que tous reçoivent des charismes par le baptême. Dans la préparation à la confirmation, on observe que selon l'expérience propre des animateurs, ce sacrement peut être vécu comme une expérience charismatique avec communication de charismes personnels à discerner.

Pour ces personnes, l'expérience des charismes apporte une découverte de la prière notamment par une grâce de louange, une attention nouvelle à la Parole de Dieu, une transformation de vie, une libération intérieure et une expérience ressentie des fruits énumérés en Ga 5, 22, et un désir de déployer un apport propre à la vie et à la mission de l'Église. La conviction et le constat que Dieu fait signe aujourd'hui, de façon personnalisée et communautaire, à travers des coïncidences, connivences, paroles, images, libérations, guérisons... rejoint la longue expérience ecclésiale de l'action de grâce pour les merveilles de Dieu sans cesse renouvelées. Elle inscrit cette « nouveauté charismatique » dans la longue et constante tradition de l'Église. Elle donne chair à l'appel à une synodalité attentive à la diversité des dons et charismes de chaque baptisé, à la diversité des vocations, et à la pratique du discernement des dons et charismes des uns par les autres. Elle fait comprendre de manière nouvelle que l'Esprit Saint précède les envoyés chez les destinataires de la mission.

Ce discernement appelle aussi à vérifier l'authenticité de l'expérience vécue et la qualité ecclésiale dans laquelle elle se déploie. Un certain nombre de dérives peuvent en effet se manifester : orgueil spirituel, recherche excessive de manifestations spectaculaires, manque de formation intégrale – ecclésiologique notamment – sur les charismes, instrumentalisation des sacrements, providentialisme excessif notamment à l'égard de personnes en souffrance physique, psychique ou spirituelle, rhétorique thérapeutique, abus d'autorité à tous niveaux - notamment spirituels - dans les groupes et communautés, auto-référentialité des groupes et méfiance à l'égard de la

---

[105] Voir par exemple : L'école française de vie dans l'Esprit, conduite par le P. Étienne Grenet (Pôle Mission, diocèse de Paris), les expériences menées dans le cadre des communautés nouvelles (Communauté de l'Emmanuel, du Chemin Neuf, etc.)

[106] Voir par exemple : DAMIAN STAYNE, *Renouvelle tes merveilles. Des dons spirituels pour aujourd'hui*, Éd. de l'Emmanuel, 2019. Voir aussi le site catholique américain *Encounter Ministries*. MARY HEALY ET RANDY CLARK, *Les dons spirituels. Foi, guérison, prophétie, discernement*, Éd. des Béatitudes, 2018. NEAL ET MATTHEW LOZANO, *Vers la délivrance, Manuel pour l'exercice du « ministère délié »*, Éd. des Béatitudes, 2011.

hiérarchie ecclésiale, manque de lien avec l'expérience communautaire et l'engagement missionnaire. Dans un contexte français et catholique, des questions peuvent être posées sur l'inculturation propre à l'expérience des charismes, issue du monde anglo-saxon et pentecôtiste, et sur leur fidélité à la compréhension catholique de la foi et de la mission de l'Église.

## B. Éléments de discernement des charismes personnels

Les dons de l'Esprit Saint se distinguent de la grâce salvifique baptismale qui associe le fidèle au salut en Jésus Christ. Ils complètent la consécration baptismale en permettant au fidèle de participer activement à l'action de salut du Christ dans son Église.

La première conséquence est de reconnaître que tout charisme est un don de Dieu et non pas le résultat d'un effort ou d'une recherche du fidèle lui-même. Ils lui sont donnés pour qu'il s'efforce de vivre en chrétien et d'assumer l'apostolat pour lequel il a été marqué de l'Esprit Saint. Il lui revient de « discerner les charismes », c'est-à-dire d'interroger en confiance le Seigneur pour recevoir la « claire vision de ce qu'il doit faire et la force de l'accomplir »<sup>[107]</sup>, avec l'aide de justes conseils.

L'aspiration aux charismes les meilleurs doit éviter toute curiosité, recherche d'extraordinaire, ou tentation de se voir un destin particulier au lieu d'être humblement à l'écoute de la volonté divine. Les tentations du Christ au désert sont indicatives du péril qui guette tout fidèle, certes épris d'absolu, mais surtout en quête d'une reconnaissance personnelle, d'un chemin qui lui soit propre, et d'une forme de pouvoir attaché à sa personne.

La seconde conséquence est que le charisme est donné pour le bénéfice et le service de tous, tout en permettant un chemin de transformation pour le fidèle lui-même. En exerçant ce service sous la conduite de l'Esprit, le disciple de Jésus avance sur le chemin de la sainteté et de l'imitation de Jésus. Le charisme se reconnaît donc dans le sens du don de soi, la liberté intérieure pour servir, une croissance active dans l'espérance, la foi et la charité. Les charismes sont actifs dans la vie du fidèle pour le service et le bien de tous, et ils se reconnaissent à cet aspect.

Le charisme ne participe pas d'un projet de développement personnel. Il faut ici mettre en garde les fidèles sur une certaine contagion de ces aspirations toutes humaines. Bien qu'elles puissent être légitimes, elles tendent à mettre la vie spirituelle au rang des autres plans de performance que l'individu contemporain se croit obligé d'augmenter pour sa santé, son idée du bonheur, son efficacité, sa vie affective, ou ses propres efforts de libération de ses limites humaines. Tout cela, sans être a priori condamnable, demeure bien loin d'une authentique vie dans l'Esprit. Celle-ci est au contraire une désappropriation de soi et de son amour propre, une disposition grandissante à se laisser façonner par le Seigneur, une liberté croissante qui ouvre à la pleine obéissance à la volonté divine pour laquelle justement sont donnés les charismes.

Ayant été donné pour le bien de toute l'Église, l'exercice des charismes se discerne dans la participation croissante à la communion ecclésiale. La communion n'est pas une notion subjective mais une réalité objective dans laquelle on s'éprouve soi-même d'abord comme accueilli plutôt que de s'en faire le prescripteur, l'éducateur ou même l'influenceur. L'objectivité de la communion

---

[107] Collecte du 1<sup>er</sup> dimanche du Temps ordinaire, *Missel romain*.

se trouve dans l'unité de la foi professée par l'Église entière, sous la conduite du magistère ecclésial, dans l'unité de la prière, de la liturgie et de la célébration des sacrements.

En aucun cas on ne peut se prévaloir d'un don de l'Esprit reçu personnellement pour justifier une rupture de communion. Des dons qui se parent de noms de vertus viennent de l'esprit du diviseur lorsqu'ils prétendent à une autorité qui n'est pas la leur ou engendrent troubles et divisions. Les saints de tous les temps demeurèrent, dans l'humilité, fidèles la communion même lorsque leurs dons propres n'étaient pas immédiatement reconnus par l'institution ecclésiale.

Quant au discernement réservé aux autorités ecclésiales, les sources anciennes soulignent qu'il ne fallait pas juger de l'Esprit Saint qui souffle librement comme il veut et qu'il fallait donc éprouver la foi et les mœurs de ceux qui se présentaient comme revêtus de charismes propres, ainsi que leur humilité et obéissance<sup>[108]</sup>.

Au sens de la discipline antique des charismes personnels, il est donc très douteux que des fondateurs dont la vie apparaît désormais comme ayant été gravement désordonnée et cela depuis leur origine, aient de quelque manière été gratifiés de charismes propres, sans nier en revanche qu'ils puissent avoir promu de judicieuses intuitions de fondation mais, pour une part, destinées à assouvir leur goût de pouvoir, leur tendance à l'orgueil spirituel, et leur propre promotion.

Il vaut mieux dire ici que le Seigneur sait faire sortir d'un mal un bien et qu'il ne permet pas que soient abandonnés des gens de bonne volonté, sincèrement engagés dans une recherche de vie de disciple et d'obéissance à sa volonté. Ceux-ci, aujourd'hui, peuvent avec confiance considérer les raisons justes avec lesquels ils se sont engagés et y reconnaître l'œuvre de Dieu dans leur vie et dans la communauté à laquelle ils ont attaché leur vie, tout en ayant la liberté d'en purifier l'histoire.

Au terme de cette section, nous pouvons souligner que les charismes personnels se reconnaissent particulièrement en cela :

- Qu'on les a reçus et reconnus et non sollicités.
- Qu'on les exerce pour le bien de toute l'Église afin de participer à l'œuvre de salut du Christ.
- Qu'on les met en œuvre en cherchant à accomplir la volonté du Seigneur et non la sienne.
- Qu'ils nous font grandir dans l'humilité et l'obéissance.
- Qu'on n'en attend pas un développement personnel ils orientent vers autrui et aident au détachement de soi et à la modération de tout amour propre.
- Qu'ils font grandir dans la communion ecclésiale.
- Qu'en les exerçant, on grandit aussi en conversion et en sainteté de vie.
- Que venant de l'Esprit Saint, ils nous surprennent toujours.

---

[108] Rappelons ce passage de la *Doctrine des Douze Apôtres* (ouvrage du I<sup>er</sup> siècle, contemporain de la rédaction des Évangiles) : « Vous n'éprouverez aucun prophète qui parle sous l'inspiration de l'Esprit et vous ne le jugerez pas non plus. Car tout péché sera remis, mais ce péché-là ne le sera pas. Tout homme qui parle sous l'inspiration de l'Esprit n'est prophète en effet que s'il a les façons de vivre du Seigneur. On reconnaîtra donc à leur façon de vivre le faux prophète et le prophète. Tout prophète qui ordonne une table sous l'inspiration de l'Esprit s'abstiendra d'en manger, sinon, c'est un faux prophète. Et tout prophète qui enseigne la vérité sans mettre en pratique ce qu'il enseigne, est un faux prophète. En revanche, tout prophète, éprouvé, vrai, qui agit en vue du mystère de l'Église dans le monde, mais qui n'enseigne pas de faire tout ce qu'il fait lui-même, ne sera pas jugé chez vous ; car c'est avec Dieu qu'il a son jugement. C'est en effet de cette manière qu'agirent également les anciens prophètes. Mais quiconque vous dit sous l'inspiration de l'Esprit : donne-moi de l'argent ou quelque autre chose, vous ne l'écoutez pas ; en revanche, s'il vous sollicite pour d'autres qui sont dans le besoin, que personne ne le juge ! » *Doctrine des Douze Apôtres* (*Didachè*), Paris, Cerf, coll. « Sources chrétiennes » 248 bis, 1998, 11, 7-12.

# CONCLUSION: les charismes à l'épreuve du temps

---

Si l'on transpose sur le registre temporel la distinction entre charisme et institution qui sous-tend l'ensemble de cette étude, on pourra la rapprocher d'une distinction fondamentale pour la vie chrétienne, celle entre le *kairos* et le *chronos*, le moment de grâce et le temps vécu. Ce temps vécu est, comme on l'a vu, le temps du discernement ecclésial au cours duquel l'instance hiérarchique est appelée à assumer pleinement son rôle. Mais pour les fondateurs et membres de communautés qui se réclament d'un charisme c'est le temps de la foi, le temps « ordinaire » au sens propre (qui est « dans l'ordre » et non dans l'exception), le temps de la patience et de la fidélité, et donc toujours un temps d'épreuve, analogue à la longue marche d'Israël dans le désert : « Souviens-toi de tout le chemin que le Seigneur ton Dieu t'a fait parcourir pendant quarante ans dans le désert, pour t'éprouver et pour connaître ce qu'il y avait dans ton cœur : allais-tu, oui ou non, observer ses commandements ? » (Dt 8, 2).

L'épreuve consistant à savoir attendre le moment de maturité qui permettra une reconnaissance ecclésiale pleine et entière n'est autre, en définitive, que la forme que prend pour eux la vie selon le baptême : quelque chose de très grand et de définitif a été donné dans l'instant, il s'agit de le vivre dans le temps. Et si des révisions, peut-être déchirantes, doivent être demandées par l'autorité de l'Église, elles le seront toujours pour garantir la vérité du charisme.

Dom Dysmas de Lassus, prieur de Chartreuse, souligne à juste titre ce processus nécessaire. Nous lui laisserons la parole en conclusion :

Le passage [à un processus de tradition] demande une certaine humilité, [il] réclame d'accepter de perdre quelque chose. Le feu du commencement ou du recommencement retombe un peu, et le risque d'une routine se fait sentir. C'est la rançon de la durée mais aussi du succès [...] L'enthousiasme continu est une illusion et même l'Église primitive, pourtant si proche du Seigneur, a connu très tôt la tiédeur [...] L'œuvre de l'Esprit Saint se réalise dans la médiocrité de la pâte humaine, dans la faiblesse et la contradiction – plus douloureuse quand elle est interne –, dans l'amour qui soutient et qui pardonne [...] Accepter de n'être que cela est à la fois un défi et une condition *sine qua non* pour rester dans la vérité<sup>[109]</sup>.

Un faux charisme n'est qu'une illusion qui peut être fatale et dont tout baptisé doit être libéré au plus vite pour retrouver la véritable dynamique de son baptême. Un charisme authentique est un trésor toujours porté dans un vase d'argile : il est essentiel que le vase d'argile se reconnaisse pour ce qu'il est, afin que « cette incomparable puissance soit de Dieu et non pas de nous » (2 Co 4, 7), et l'Église a reçu de son Seigneur la garantie de l'assistance de l'Esprit pour donner cette lucidité et pour acheminer vers cette obéissance.

Car si Dieu, en nous créant, a voulu que notre liberté (à la différence de la liberté angélique) se déploie dans une histoire, c'est parce que seule l'épreuve du temps, qui permet la confrontation à la loi et vérifie la communion ecclésiale, donne toute sa densité et sa valeur au « oui » que nous

---

[109] DOM DYSMAS DE LASSUS, *Risques et dérives de la vie religieuse*, Paris, Cerf, 2020, p. 118-119.

avons prononcé à un moment fondateur et « charismatique », auquel se rapporteront tous les autres moments : il en a été ainsi du *fiat* de Marie (Lc 1, 38). Il ne peut en être autrement pour nous.

Mgr Benoît BERTRAND, évêque de Mende,  
président de la Commission doctrinale  
Mgr Jean-Pierre BATUT, évêque auxiliaire de Toulouse  
Mgr Christian DELARBRE, archevêque d'Aix-en-Provence  
Mgr Jean-Luc GARIN, évêque de Saint-Claude  
Mgr Alain GUELLEC, évêque de Montauban  
Mgr Gérard LE STANG, évêque d'Amiens

# ESQUISSE bibliographique

---

- ◆ SAINT JEAN PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici*, 30 décembre 1988.
- ◆ SAINT JEAN PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata*, 25 mars 1996.
- ◆ FRANÇOIS, *Lettre au Peuple de Dieu*, 20 août 2018.



- ◆ CONGRÉGATION POUR LES RELIGIEUX ET LES INSTITUTS SÉCULIERS / CONGRÉGATION POUR LES ÉVÊQUES, *Mutuae relationes, Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église*, 14 mai 1978. [[https://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations/ccsclife/documents/rc\\_con\\_ccsclife\\_doc\\_14051978\\_mutuae-relationes\\_fr.html](https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccsclife/documents/rc_con_ccsclife_doc_14051978_mutuae-relationes_fr.html)]
- ◆ CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Instruction sur les prières pour obtenir de Dieu la guérison*, 14 septembre 2000. [[https://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations/cfaith/documents/rc\\_con\\_cfaith\\_doc\\_20001123\\_istruzione\\_fr.html](https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20001123_istruzione_fr.html)]
- ◆ CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Lettre Iuvenescit Ecclesia aux évêques de l'Église catholique sur la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église*, 15 mai 2016. [[https://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations/cfaith/documents/rc\\_con\\_cfaith\\_doc\\_20160516\\_iuvenescit-ecclesia\\_fr.html](https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20160516_iuvenescit-ecclesia_fr.html)]
- ◆ CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Les nouveaux courants charismatiques. Approches, discernement, perspectives*, Paris, Bayard / Cerf / Fleurus / Mame, 2010.
- ◆ CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE – COMMISSION DOCTRINALE, *L'arbre et ses fruits. Trouble ecclésial lié à la fécondité spirituelle des personnalités perverses*, juin 2021, p. 26-27. [<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/custom/uploads/2021/10/Larbre-et-ses-ruits.pdf>]



- ◆ CANTALAMESSA (RANIERO), HEALY (MARY), MARTIN (FRANCIS), TAVERA (ALBERTO), *Dons et charismes dans la foi et la vie de l'Église*, Préface de Mgr Joseph Boishu, Nouan-le-Fuzelier, Éditions des Béatitudes, 2009.

- ◆ CZERNY (MICHAEL), « Resituer les charismes : critères, perspectives, restructuration », dans UNIONE SUPERIORI GENERALI, *Pour une fidélité créative : Refonder, resituer les charismes, restructurer les présences*, Rome, Il Calamo, 1998, p. 45-58.
- ◆ DESMAZIÈRE (AGNÈS), « L'immédiateté de Dieu dans la vie chrétienne : les charismes au service d'une Église synodale », dans *Recherches de science religieuse* 110 (2022), p. 235-253.
- ◆ DUCROS (XAVIER), « Charismes », dans *Dictionnaire de spiritualité*, II/1, Paris, Beauchesne, 1953, col. 503-507.
- ◆ GEROSA (LIBERO), *Carisma e diritto nella Chiesa. Riflessioni canonistiche sul « carisma originario » dei nuovi movimenti ecclesiali*, Milan, Jaca, 1989.
- ◆ GRENET (ÉTIENNE), *La prière des frères. Comment prier les uns pour les autres*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2022.
- ◆ GHIRLANDA (GIANFRANCO), « Carisma collettivo di un istituto di vita consecrata », dans *Nuovo dizionario di diritto canonico*, C. Corral Salvador, V. De Paolis et G. Ghirlanda (éd.), Cinisello Balsamo, San Paolo, 1993, p. 130-133.
- ◆ HAUSMAN (NOËLLE), « La théologie du charisme selon et depuis Vatican II », dans *Aletheia* 55 (décembre 2019), p. 175-186.
- ◆ DE LASSUS (DYSMAS), *Risques et dérives de la vie religieuse*, Cerf, 2020.
- ◆ DE LONGCAMP (GONZAGUE), « Charisme et réception. Plaidoyer pour la richesse d'une notion théologique », dans *Vies consacrées* 93 (2021), n° 3, p. 47-56 et n° 4, p. 49-56.
- ◆ ROCCA (GIANCARLO), « Il carisma del fondatore », dans *Claretianum* 34 (1994), p. 31-105.
- ◆ RZECZEWSKA (YOLANTA), *Les charismes dans l'Église et leur institutionnalisation canonique*, « Tesi Gregoriana. Serie Diritto Canonico, n° 101 », Rome, Editrice Pontifica Università Gregoriana, 2016.
- ◆ VANHOYE (ALBERT), « Charismes », dans *Dictionnaire de théologie fondamentale*, sous la direction de René Latourelle et Rino Fisichella, Montréal, Bellarmin / Paris, Éd. du Cerf, 1992, p. 145-150.
- ◆ WILHÉLEM (FRANÇOIS-RÉGIS), *Accueillir et discerner les grâces de l'Esprit*, Nouan-le-Fuzelier, Éditions des Béatitudes, 2021.

# Table des matières

---

**INTRODUCTION.....3**

## **TYOLOGIE DES CHARISMES**

**A. La doctrine paulinienne des charismes.....5**

*Les charismes sont une donnée typiquement néotestamentaire qui appartient plus spécialement au corpus paulinien et de manière plus précise, la première lettre aux Corinthiens en dresse une typologie.*

*Tous les dons de Dieu à son Église sont charismatiques et trinitaires. On retient que les charismes sont reçus de Dieu, mais distribués de façon personnelle et différente, toujours en vue du service à accomplir pour le bien de tous. Tout charisme est un don conjoint des trois Personnes divines.*

**B. Dons hiérarchiques et charismatiques .....7**

*La doctrine et la pratique des charismes a connu une longue éclipse durant les époques médiévales et modernes. Vatican II a ravivé la doctrine des charismes, les grâces spéciales qui rendent aptes pour assumer les diverses tâches ou fonctions. On distingue les dons hiérarchiques qui découlent de leur institution par le Christ à travers le sacrement de l'Ordre et les dons charismatiques répandus sur l'ensemble du peuple de Dieu.*

*Trois niveaux de signification du mot charisme :*

- tout don venu de Dieu,*
- tous les dons accordés à chaque fidèle pour le bien de l'Église,*
- toutes les grâces spéciales répandues en chaque fidèle, distinctes des dons hiérarchiques.*

**C. Les charismes de communauté.....10**

*Émergence d'un nouveau sens du terme charisme dans le Magistère post-conciliaire. Le charisme est appliqué à une réalité collective ; charisme partagé à un ensemble de personnes : familles religieuses, groupements de vie évangélique.*

*C'est ainsi que le pape Paul VI distingue :*

- charisme des fondateurs,*
- charisme de chaque institut,*
- charisme de la vie religieuse.*

*Dans Christifideles laïci (1986), Jean Paul II précise que le charisme initial confié par Dieu à une personne (charisme du fondateur) contient la possibilité d'attirer d'autres personnes à le partager.*

**D Charisme de fondation .....13**

*Reçu initialement par le fondateur une fois pour toutes, il ne peut plus changer. La manière dont il est mis en œuvre dans le temps constitue un patrimoine propre à chaque institut, son charisme propre.*

*Exemples : pour saint François, l'idée d'une fraternité évangélique marquée par la pauvreté radicale ; pour saint Dominique, une communauté de prêcheurs itinérants ; pour saint Ignace, des missionnaires voués à l'évangélisation universelle.*

**E Charisme de fondateur .....15**

*Selon Vita consecrata, il s'agit d'un don personnel et singulier fait par Dieu pour que le fondateur mène à bien son projet. On peut parler de « l'ardeur inventive » des fondateurs.*

*À la différence du charisme de fondation, cette grâce n'est pas transmissible.*

**F. Le charisme de fondation déployé dans le charisme propre .....15**

*Transmis et reçu par d'autres, dans l'espace et dans le temps, le charisme de fondation se perpétue et s'actualise dans un charisme et un patrimoine spirituel propres.*

**G. Une tradition qui actualise et enrichit le charisme propre .....17**

*L'Esprit Saint qui a donné son charisme au fondateur continue d'agir dans la tradition qui transmet et enrichit la compréhension des Écritures et le charisme du fondateur.*

## **DISCERNEMENT DES CHARISMES COMMUNAUTAIRES**

**A Problématique : discernement et temporalité.....19**

*Les dons charismatiques doivent être éprouvés, discernés pour éviter que de prétendus charismes ne proviennent de la malice, d'une habileté ou pathologie de certaines personnes. Il faut discerner entre dons naturels et charismes, entre fruits apparents et authentiquement évangéliques. De même il faut être attentif à distinguer entre la condition pécheresse du fondateur, inhérente à tout être humain, et de possibles perversions qui se manifestent par toutes sortes d'abus. Ce discernement doit être accompagné par une aide institutionnelle extérieure. En ce sens, le rôle des pasteurs est essentiel.*

**B. Acteurs du discernement ecclésial .....23**

*Les charismes sont donnés à l'Église pour son bien. Tous les membres de l'Église, de manière différenciée, jouent un rôle dans ce discernement. Le peuple de Dieu y participe par la réception et les pasteurs par l'authentification qu'ils sont habilités à donner.*

**1. Rôle des fidèles laïcs dans la réception des charismes ..... 24**

*Par analogie, on peut reconnaître dans la réception d'un charisme fondateur par des fidèles qui se sentent appelés à en partager la réalisation, un élément du sensus fidei, grâce auquel ils reconnaissent pour eux une manière particulière de*

suivre le Christ. Toutefois, la réception initiale par les fidèles appelle encore à un prolongement de discernement.

## **2. Le ministère apostolique d'authentification ..... 24**

*Au ministère des évêques, revient en propre la mission d'authentification. C'est la source pour tout le peuple de Dieu que ce qui est présenté comme un charisme peut être tenu pour tel et est une expression véridique de la volonté de Dieu.*

*Un fondateur ne pourra pas jouer l'origine divine de son charisme contre la hiérarchie qui dispose de l'autorité ultime pour l'authentification d'un charisme.*

*Un des critères d'authentification est de vérifier la conformité du charisme et son déploiement avec la doctrine et la législation ecclésiale sur les différents états de vie.*

## **C. Étapes et critères du discernement .....27**

*Le discernement sur les charismes de fondation doit l'emporter sur celui du fondateur, car il engage durablement la communauté croyante, tandis que le charisme du fondateur n'est pas destiné à durer plus que celui qui l'a reçu. Toutefois, la distinction entre les deux n'est pas toujours d'une grande évidence. Une question doit guider le discernement: le projet communautaire de vie ou d'action évangélique présenté vient-il de Dieu ou résulte-t-il de l'intelligence ou de l'imagination inventive du fondateur ?*

### **1. Le discernement d'un charisme subjectif de fondateur .....27**

*Plusieurs critères pour distinguer l'authenticité d'une intuition de fondation :*

- connaître l'origine et la motivation du fondateur, sa personnalité,
- vérifier s'il y a des risques d'emprise ou de manipulation,
- vérifier la capacité du fondateur à faire grandir la liberté intérieure et évangélique de ses compagnons,
- vérifier l'exemplarité de vie et l'obéissance à la hiérarchie légitime,
- repérer la capacité du fondateur à s'effacer.

### **2. Discerner la présence objective d'un charisme de fondation ..... 30**

*Il faut ici distinguer entre le contenu du charisme, son objectivité, et la manière dont il est mis en œuvre, son devenir et ses fruits.*

#### **α. Critères portant sur la nature même du charisme ..... 30**

*Nouveauté et pertinence d'un charisme. Comment la nouveauté s'inscrit-elle dans la fidélité à l'Évangile ? Quatre critères pour mesurer cette continuité évangélique :*

- chemin de sainteté,
- conformité à la doctrine ecclésiale,
- ouverture missionnaire,
- engagement social et attention aux plus pauvres.

*Vigilance à avoir sur certaines associations privées de fidèles qui veulent faire de leur statut et de leur vie comme une première étape vers la vie consacrée.*

*Le charisme d'un fondateur ne peut pas s'imposer à l'Église avec l'autorité d'une parole divine.*

**b. Critères portant sur le discernement ou mûrissement du charisme .....35**

*Ne pas se laisser séduire par les apparences extérieures (succès des œuvres) et médiatisation.*

*Discerner la fécondité spirituelle : charité, joie, paix et maturité humaine.*

*Vérifier les critères d'ecclésialité, comme la communion avec l'autorité et les autres composantes du Corps du Christ, paroisses, autres instituts, mouvements et associations.*

**3. Discerner la capacité d'actualisation du charisme propre ..... 40**

*Si le charisme de fondation ne peut plus changer, puisque la période de fondation est close, sa mise en œuvre dans le charisme propre doit rester attentive à garder à ce dernier sa pertinence et sa fécondité pour l'Église, dans un contexte de temps et de lieux qui changent. Se garder de l'immobilisme et ne pas céder à une mutation substantielle du charisme propre sans continuité avec le charisme originaire. Un charisme propre n'est jamais donné par Dieu en propriété à ceux qui sont appelés à le recevoir et à le déployer. Il est confié à l'Église et pour l'Église.*

## **AU SUJET DES CHARISMES PERSONNELS**

*Un état des lieux sur l'exercice aujourd'hui dans l'Église en France.*

**A. Regard sur l'exercice des charismes personnels dans l'Église en France ..... 43**

*Expérience connue et reconnue du Renouveau charismatique ; d'autres initiatives ont vu le jour, comme les « Écoles de charismes » ; cours sur internet et nombre d'initiatives non répertoriées.*

*Ces expériences permettent une découverte de la prière, une attention à la Parole de Dieu.*

*Le discernement à opérer doit vérifier l'authenticité des expériences vécues et la qualité ecclésiale dans laquelle elles se déploient.*

**B. Éléments de discernement des charismes personnels .....45**

*Le charisme est donné pour le bénéfice de tous, et non pour une recherche d'épanouissement personnel, centré sur soi, au sens d'une recherche de performance. Le charisme oriente vers autrui.*

*Là encore, l'exercice des charismes se discerne dans la participation à la communion ecclésiale.*

## **CONCLUSION : LES CHARISMES À L'ÉPREUVE DU TEMPS .....47**

## **ESQUISSE BIBLIOGRAPHIQUE ..... 49**



